

Première séance, mardi 17 décembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation des mandats de députés d'Achim Schneuwly, en remplacement d'Emanuel Waeber, et de Pascal Lauber, en remplacement de Johanna Gapany		
		Assermentation d'Achim Schneuwly et Pascal Lauber		
		Salutations		
2019-DIAF-5	Décret	Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Kirthana Wickramasingam <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-32	Décret	Naturalisations	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DIAF-30	Rapport	Surveillance des mosquées et des imams	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-108	Motion	Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-145	Mandat	Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels	Discussion sur la recevabilité Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Nadia Savary Michel Zadory Violaine Cotting- Chardonnens Eric Collomb Jean-Daniel Chardonnens Rose-Marie Rodriguez Peter Wüthrich Sylvie Bonvin-Sansonnens Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-DSAS-70	Rapport	Finances et mission du HFR (Rapport sur les postulats 2017-GC-188 et 2018-GC-139, et sur le mandat 2018-GC-152)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-46	Motion	Système flexible pour l'accueil subventionné - Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Susanne Schwander <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-194	Election judiciaire	Juge de paix de la Singine (60%)	Scrutin uninominal	
2019-GC-195	Election judiciaire	Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé	Scrutin uninominal	
2019-GC-197	Election judiciaire	Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé	Scrutin uninominal	
2019-GC-196	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1	Scrutin uninominal	
2019-GC-198	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2	Scrutin uninominal	
2019-GC-199	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal)	Scrutin uninominal	
2019-GC-200	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal)	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} Madeleine Hayoz et Marie-France Roth Pasquier, pour toute la session, et MM. Sébastien Dorthe, Ralph Alexander Schmid et Patrice Jordan.

M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, est excusé.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette huitième session de l'année 2019.

Communications

Le Président. 1. Ayant reçu plusieurs interrogations par rapport aux multiples problèmes des sites de l'Etat - nous en avons encore eu hier et ce matin: nous ne pouvions pas accéder à Extranet -, je souhaite et je tiens à apporter une précision concernant notre site Parlinfo. Le site Parlinfo, notre site, est directement lié à Axioma. Il est géré - et je dirais même très bien géré - par notre responsable informatique. Le site Parlinfo, comme l'a validé le Bureau, sera refondu par le service IT du Grand Conseil pour garantir l'autonomie informatique du Parlement et lui donner une meilleure visibilité. Actuellement, un coût exorbitant et une autonomie nulle nous rendent dépendants d'un site obsolète. Cela sera fait dans le courant de l'année 2020. Parlinfo est la représentation du Parlement pour les députés, le public et les médias. Le site fr.ch, quant à lui, est géré par la Chancellerie. Chaque Direction a sa page gérée par le responsable publications des services et des Directions. Parlinfo et fr.ch ne sont aucunement liés. Cependant, il arrive que des liens Parlinfo se retrouvent sur le site fr.ch/GC et c'est tout.

2. Clubs et groupements. - Je vous informe que deux clubs se réuniront ce mercredi 18 décembre 2020, à l'issue de la séance du Grand Conseil. Le lieu n'a pas encore été défini. Il s'agit du club des questions familiales et du club des communes.

3. Liens d'intérêts. - Je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés, selon l'article 13 alinéa 2 LInf:

- > les activités professionnelles;
 - > les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
 - > les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
 - > les fonctions politiques exercées;
 - > les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
4. Les députés qui seront absents demain et vendredi sont priés de rendre leur badge aux huissiers à la fin de cette séance.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.
-

Validation des mandats de députés d'Achim Schneuwly, en remplacement d'Emanuel Waeber, et de Pascal Lauber, en remplacement de Johanna Gapany

- > La validation de ces mandats est accepté tacitement.

Assermentation d'Achim Schneuwly et Pascal Lauber

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. Bravo! (*Applaudissements*)

—

Salutations

Le Président. Avant de poursuivre, je voudrais saluer la présence, dans la tribune du public, de M. Manfred Raemy, préfet du district de la Singine. J'ai eu souvent l'occasion de voir Manfred cette année, lors de mes différentes représentations et je lui souhaite la bienvenue parmi nous. Bravo! (*Applaudissements*)

—

Décret 2019-DIAF-5**Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers**

Rapporteur-e:	Wickramasingam Kirthana (<i>PS/SP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	12.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3433</i>)
Préavis de la commission:	06.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3441</i>)

Entrée en matière

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Das Büro des Grossen Rates hat die Botschaft 2019-DIAF-5 zum Dekretsentwurf zur Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers diskutiert.

Auf Initiative der Gemeinderäte von St. Antoni und Tafers und dem positiven Ergebnis der Konsultativabstimmung zur Prüfung der Modalitäten einer Fusion im Jahre 2015 kam die Studie zu dem Schluss, dass es angebracht ist, das Fusionsprojekt zu verlängern. Die Gemeinde Alterswil hat 2016 beschlossen, sich an der Fusionsstudie zu beteiligen. Die Abstimmung am 19. Mai 2019 zeigte mit grosser Zustimmung den Willen der Bevölkerung, diese neue Gemeinde zu gründen. Der Betrag der finanziellen Unterstützung beträgt 1 475 100 Franken.

Bezüglich des Namens wurde beschlossen, dass die neue fusionierte Gemeinde den Namen Tafers tragen wird.

Ich darf Ihnen im Namen des Büros des Grossen Rates den vorliegenden Gesetzesentwurf über den Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers zur Annahme empfehlen, und ich wünsche der neuen Gemeinde viel Glück.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour les informations données. Cette fusion est seulement la deuxième qu'a connue la Singine de toute son histoire, après celle de Plaffeien en 2017. La population de la nouvelle commune de Tafers, avec ses 7550 habitants, dépassera celle d'autres chefs-lieux du canton, soit Châtel-st-Denis et Romont. Je tiens ici à relever le très grand travail réalisé par les autorités des trois communes.

Ich wünsche der neuen Gemeinde viel Erfolg.

Avec cette fusion, le canton ne comptera plus que 131 communes ou - cela dépend comment on le voit - encore 131 communes.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion freut sich über die Fusion im Sense-Mittelland und wird dem vorliegenden Bericht und der vorliegenden Botschaft einstimmig zustimmen.

Vorteilhaft ist nicht nur, dass Tafers als Hauptort gestärkt wird, sondern auch, dass das politische Leben einer logischen Realität nachlehrt, welche von der Bevölkerung schon lange realisiert wird: Die OS-Sense im Sense-Mittelland ist zusammen, der Sozialdienst ist zusammen, die Pflegeheime sind zusammen, viele Kultur- und Sportvereine, alles und alle im Sense-Mittelland arbeiten bereits gut zusammen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion findet es schade, dass die Gemeinden St. Ursen und Heitenried nicht oder noch nicht bei einer Fusion mitmachen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat das Gefühl, dass die Bevölkerung, vor allem in der Gemeinde St. Ursen, einer Fusion zustimmen würde. Eine Fusion, speziell in St. Ursen, ist mehrheitsfähig.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion fordert daher den Gemeinderat von St. Ursen auf, eine Konsultativabstimmung durchzuführen. Leider kleben in St. Ursen zu viele einzelne Personen an ihren Ämtern, obwohl das Volk längstens im Geiste für eine Fusion bereit wäre. Wir hoffen, dass jemand in St. Ursen den Mut haben wird, eine Konsultativabstimmung zu verlangen. Mit einer Integration der Gemeinde St. Ursen würde das Sense-Mittelland noch stärker zusammenwachsen und noch stärker zusammenarbeiten, so wie es in der Geschichte bereits einmal der Fall war. Die Bevölkerung von St. Ursen ist längstens bereit, im Alltag zusammenzuarbeiten, und wir hoffen, dass dies auch die politischen Behörden tun werden.

In diesem Sinne wird die Freisinnig-demokratische Fraktion der Botschaft einstimmig zustimmen.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat der Gemeinde Plaffeien, welche vor rund 3 Jahren die erste Fusion im Sensebezirk zwischen den Gemeinden Oberschrot, Zumholz und Plaffeien umgesetzt hat - eine Fusion, die sich bis heute bewährt hat.

Der ursprüngliche Fusionsplan des damaligen Oberamtmannes hatte zum Ziel, eine grosse Gemeinde Sense-Mittelland zu schaffen, welche neben den drei heutigen Fusionsgemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers ebenfalls die Gemeinden St. Ursen und Heitenried beinhaltete. Die Gemeinden St. Ursen und Heitenried erteilten diesen Plänen bislang eine politische

Absage und wählen den Weg der Eigenständigkeit, was heute respektiert werden muss. Die Zustimmung zur Fusion war in den drei verbleibenden Gemeinden recht deutlich und wurde mit mindestens 56,7% angenommen.

Die neue Gemeinde Tifers umfasste Ende 2018 rund 6 700 Einwohner und wird somit ein starkes Zentrum im Sense-Mittelland bilden. Die künftigen Herausforderungen der neuen Gemeinde werden auch darin bestehen, die Strukturen so zu legen, dass eine Weiterentwicklung nicht nur in der grössten Gemeinde Tifers möglich ist, sondern auch in den Dörfern Alterswil und St. Antoni.

Damit die zahlreichen Gemeindeaufgaben in den nächsten Jahren unter Berücksichtigung der Interessen aller Dörfer vereinheitlicht werden können, steht für die Gemeinderäte noch viel Arbeit an. Wichtig ist dabei, dass ein grosser Akzent auf die Schaffung eines gemeinsamen Kulturkreises gelegt wird, damit sich die Bürger mit ihrer neuen Gemeinde identifizieren können und die Fusion letztlich als gelungen bezeichnet werden kann.

Die im Gesetzesentwurf vorgesehenen 1,475 Millionen Franken Fusionshilfe decken die durch die Fusionsarbeiten anfallenden Kosten und sind eine willkommene Hilfe, die Strukturen der neuen Gemeinde aufzubauen.

Im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion empfehle ich, den Gesetzesentwurf zum Zusammenschluss der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tifers zur neuen Gemeinde Tifers zuzustimmen, und ich wünsche der neuen Gemeinde viel Erfolg.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Für die Fraktion Mitte Links Grün ist dies, wie sicher für alle, ein Freudentag. Nach dem Zusammenschluss in Plaffeien ist nun die nächste Fusion im Sensebezirk Realität. Wir gratulieren den Gemeindepräsidenten, den Gemeinderatsgremien und den Gemeindeschreibern für den ganzen Fusionsprozess, der mit viel Zeit und einer intensiven Zusammenarbeit verbunden ist, aber auch mit der Kunst, die Bevölkerung für diese historische Veränderung zu überzeugen und zu gewinnen. Ihr habt es geschafft, die Bevölkerung zu überzeugen, dass dieser Zusammenschluss der Weg der Zukunft ist.

Gestartet sind zwei Gemeinden, jetzt sind drei Gemeinden dabei. Wir hoffen fest, dass euch die Nachbargemeinden noch folgen werden. Die Regionalpolitik gewinnt auf allen Ebenen an Bedeutung und da habt ihr ein starkes Zeichen für den Kanton und den Sensebezirk gesetzt.

Wir wünschen euch bei der Zusammenführung der Gemeinden viele gute Ideen und viel Glück. Diese Arbeit ist verbunden mit grossem Einsatz, Mut und Kompromissbereitschaft. Diese drei Puzzleteile haben ihre Eigenheiten und müssen zu einer Kultur zusammengefügt werden. Das ist sicher anspruchsvoll und verlangt eine klare, transparente Strategie.

Als Düringer Generalrat und Generalratspräsident habe ich noch einen Wunsch: Wir hoffen fest, dass sich Tifers, der politische Mittelbau des Sensebezirks und Hauptort, in weitere regionale Verbindungen integrieren wird. So hoffe ich als Düringer, dass sich die neue Gemeinde der funktionalen Agglomeration anschliessen wird, ihre Interessen und Anliegen in den Bereichen Raumplanung, Mobilität und Umweltschutz in diese Organisation einbringen wird und damit auch vom Agglomerationsprogramm finanziell profitieren kann. Ich kann euch sagen, es lohnt sich, und es ist bereichernd.

Die Fraktion Mitte Links Grün wird der Fusionsvereinbarung einstimmig zustimmen.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Wie bereits meine Vorredner, gratuliere auch ich der neuen Gemeinde Tifers, zusammen mit Alterswil und St. Antoni, dass sie den Fusionsplan Sense-Mittelland umgesetzt haben und somit zur zweitgrössten Gemeinde im Sensebezirk geworden sind. Wie schon gesagt, bedaure ich aber, dass Heitenried und St. Ursen sich nicht an dem Fusionsprojekt beteiligt haben. Vor allem Heitenried, da diese Gemeinde zusammen mit St. Antoni ja einen Schulkreis bildet. Hier bitte ich die Verantwortlichen, dass sie ein besonderes Augenmerk auf die jeweiligen Schulkulturen haben und jedes Dorf seine eigenen "Mödeli" beibehalten kann. Ich denke hier an Sommerlager, an Skilager, an Weihnachtsfeiern, dass diese weiterhin in jedem Dorf so sein können. Leider ist dies in der Vergangenheit nicht immer sehr gut verlaufen.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion dem vorliegenden Dekret einstimmig zu und wünscht der Gemeinde Tifers alles Gute.

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Ich danke allen Fraktionssprechern und -sprecherinnen für ihre Voten und stelle fest, dass das Eintreten auf dieses Fusionsprojekt nicht bestritten ist.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ich danke allen Referenten, die dieses Projekt unterstützt haben. Ich begrüsse die Präsenz des Oberamtmannes vom Sensebezirk. Ich habe von ihm eine Korrektur erhalten: Es ist nicht die zweite, sondern die dritte Fusion im Sensebezirk. Ich habe die Fusion von Neuhaus und Plasselb in 1971 vergessen. Danke für die Unterstützung.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Wie bereits erwähnt, wird die neue Gemeinde den Namen Tafers tragen.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Hier wird definiert, wie sich der Fusionsbetrag des Kantons zusammensetzt, die insgesamt 1 475 100 Franken.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation des propos de la Rapporteure.

> Adopté.

Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina

(LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 91.*

Décret 2019-DIAF-32 Naturalisations

Rapporteur-e:	Wassmer Andréa (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	03.09.2019 (BGC décembre 2019, p. 3422)
Préavis de la commission:	28.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3429)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Concernant le projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la Commission a examiné 87 dossiers de demandes du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier d'un citoyen suisse demandant le droit de cité d'une commune fribourgeoise. La Commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de onze séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation des candidates et candidats de 81 dossiers dont un, partiellement.

La naturalisation des candidates et candidats de 7 dossiers ainsi que celle d'une candidate du dossier N° 9 a été préavisée négativement par la Commission. Toutes ces personnes ont demandé de suspendre leur demande de naturalisation. Leurs dossiers n'entreront donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

Concernant les candidats du dossier N° 9, la Commission avait, dans un premier temps, préavisé toute la famille négativement vu qu'un sursis était encore en cours pour l'épouse et qu'ainsi Madame ne répondait pas à l'exigence du respect de l'ordre juridique suisse. La Commission a revu sa position lors d'une séance complémentaire, tenue à la suite de la réception d'informations du Service des naturalisations, ceci après une séance de coordination. Ainsi, à la majorité, la Commission a préavisé la naturalisation individualisée pour Monsieur et le fils du couple. Ainsi, seule la naturalisation de Madame reste préavisée négativement. Comme pour les candidats des autres dossiers préavisés négativement, Madame a demandé, comme je l'ai dit, de suspendre sa demande qui pourra être réactivée après l'échéance du sursis, dans un peu plus de deux ans.

En conclusion, la Commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 162 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la Rapporteuse pour ses propos complets. Je remercie également la Commission des naturalisations pour son engagement. Je n'ai pas de commentaire particulier à ajouter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit, à l'Annexe 1: les candidats et candidates figurant aux dossiers N° 28 - 31 - 35 - 39 - 65 - 70 - 86 ainsi que la candidate du dossier N° 9 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Ces dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.

Les autres modifications concernent l'ajout des dossiers de deux jeunes ayant atteint l'âge de la majorité qui sont ainsi sortis du dossier de leurs parents, un changement d'état civil, la naissance d'un enfant intervenue récemment et un changement de domicile.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation des propos de M^{me} la Rapporteuse.

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis) à l'exception du dossier N° 9 où le requérant Ayachi Amor et son fils Ayachi Chihab sont maintenus dans l'Annexe 1 (octroi du droit de cité suisse et fribourgeois), l'épouse Zouhour Dhibi ayant, elle, retiré sa demande.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Titre et considérants

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Rapport 2018-DIAF-30

Surveillance des mosquées et des imams

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **05.11.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3442*)

Discussion

Glasson Benoît (*PLR/FDP, GR*). Le rapport du Conseil d'Etat et de la D^{re} Schneuwly Purdie est très intéressant et très complet. Ce rapport m'a fait prendre conscience du nombre de Fribourgeois, venus d'autres pays avec une autre religion, qui actuellement habitent et travaillent dans notre canton. Par la force des choses, ce canton est également devenu le leur. Ces gens partagent notre vie associative et sont pour la plupart bien intégrés. Ils n'ont toutefois pas oublié leurs racines tout comme leur religion.

En 2015, la population d'une autre religion que celles implantées en Suisse était de 12,6%. Ce pourcentage est d'autant plus important si on prend en compte le nombre de citoyens suisses devenus athées.

Dans certaines religions il y a des extrémistes. Ceux-ci ayant peu fait de bruit, ils ne sont pas nombreux dans notre canton. Les personnes sans religion sont tout aussi dangereuses. Elles se cherchent une conduite à travers toute autre activité et cela devient une secte qui impose sa vision à toute une société.

Cela me fait penser que dans les années 80, il y avait déjà pénurie de main-d'œuvre sur nos alpages. Certains engageaient des hippies. Ces hippies étaient des Suisses, sans trop de religion. Ils se nourrissaient de graines, de tommes de chèvre, buvaient de la tisane qu'ils préparaient avec de l'herbe qui fait rire. Ils imposaient aux autres leur mode de vie. Ils nous criaient dessus parce que nous mangions de la viande. Ces gens se disaient proches de la nature et libres. Ils montraient du doigt notre vie assidue au travail et notre façon d'exploiter les alpages. C'était une secte. On pourrait dire qu'ils ont été remplacés par les verts. Et puis on engageait également des Turcs. Ces Turcs avaient une religion, il fallait leur laisser un peu de temps libre dans la journée pour leur prière. Mais lorsque nous faisons notre prière avant le repas, ils faisaient silence au bout de la table. Ils ne mangeaient pas de porc, mais ne nous faisaient aucune remarque le jour de la Bénichon. Ils n'étaient pas de chez nous, ils avaient une autre religion, mais il était plus facile de vivre avec les Turcs qu'avec les hippies.

Nous devons être ouverts aux autres cultures, autres religions et ceci réciproquement. Ces gens sont là. Nous devons vivre avec.

Cela dit, l'Etat a le devoir de faire respecter les droits fondamentaux, la prise en compte ou non des mouvements d'une même religion, d'imposer la maîtrise par les responsables religieux d'une langue maternelle de notre canton et la déclaration à respecter l'ordre juridique suisse.

Je reste tout de même sceptique quant au critère pas pertinent de la D^{re} Schneuwly sur la question de l'ouverture des lieux de culte à toutes les religions. Au contraire, je pense que la compréhension de l'autre ne peut pas se faire sans que les religions s'ouvrent les unes aux autres.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour le sérieux de ce rapport. L'Etat est garant de la paix sociale et a le devoir de prévenir le communautarisme.

Il est beaucoup plus facile de réviser sa loi, de trouver comment s'adapter aux nouvelles communautés religieuses et de leur expliquer leurs devoirs et leurs droits en période sereine.

Décrind Pierre (*PDC/CVP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport fort intéressant. En effet, ce rapport illustre bien que la diversité des pratiques religieuses est toujours plus grande au sein de notre société et que notre canton, nos districts et nos communes sont également concernés par cette évolution à l'image de toute la Suisse.

En faisant appel à une experte en sciences et sociologie des religions pour l'établissement de ce rapport, le Conseil d'Etat atteste de l'importance qu'il porte à la population se réclamant d'une autre confession. même si celle-ci ne représente qu'un pourcentage relativement faible dans le canton de Fribourg qui reste majoritairement catholique.

Il est relevé à juste titre que l'Etat a une responsabilité dans la prévention de la possible radicalisation de certains membres de communautés religieuses non reconnues, notamment en favorisant l'intégration. Ces communautés religieuses non reconnues doivent également faire des efforts dans la professionnalisation des structures associatives, la prévention du communautarisme et des dérives de types sectaires.

Il est certain qu'une reconnaissance de l'Etat et le respect par ces communautés religieuses des droits fondamentaux tels que l'égalité, la liberté de croyance et de conscience, la liberté de mariage, la liberté d'association, seront les meilleures garanties pour une cohésion renforcée et pacifique, synonyme de gage de sécurité. Le respect des règles de nos institutions, de nos écoles doit être prioritaire pour ces communautés. C'est la base pour développer le vivre ensemble.

Les cinq recommandations de l'experte que le Conseil d'Etat fait siennes, ne doivent pas être considérées comme des conditions sine qua non à la reconnaissance de ces communautés. Chaque recommandation devra faire l'objet d'une analyse approfondie sur les conséquences qui en découlent. Un soutien étatique dans la recherche de fonds ou à l'accès à des lieux de culte dignes, est-ce bien la tâche de l'Etat ?

Avec ce rapport, le Conseil d'Etat a identifié les besoins et les attentes des communautés religieuses non reconnues et a admis ses responsabilités envers celles-ci. Il reste maintenant à mettre en application ces principes en adaptant les articles 28 et suivants de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat de s'atteler à cette tâche dans les meilleurs délais, sachant que l'actuelle loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat date de presque trente ans et qu'elle n'est plus adaptée à la diversité religieuse cantonale de 2019.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre sur le rapport en réponse au postulat Ducotterd sur la surveillance des mosquées et des imams. Premièrement, notre groupe regrette que le vote sur le fractionnement du postulat ait vidé ce postulat de toute sa substance, au vu des questions pertinentes qu'il soulevait. Ce postulat avait un aspect prioritaire sécuritaire, qui n'est malheureusement pas du tout traité par le vote du fractionnement.

S'agissant de l'angle institutionnel qui est examiné, notre groupe ne partage ni le contenu de l'analyse, ni les propositions émises. La question des rapports entre Eglises et Etat est un sujet hautement brûlant et très important, qui aurait mérité un examen plus approfondi. Le rapport qui nous est transmis ne prend pas du tout en compte l'évolution historique entre les Eglises et l'Etat, qui explique la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui. A ce sujet, je ne peux qu'inviter le Conseil d'Etat à ressortir de ses archives et à relire l'excellent rapport établi en 1980 par Augustin Macheret et Jacques Ducarroz, qui avait permis la législation que l'on connaît actuellement, loi qui a largement fait ses preuves et a permis un apaisement des relations entre les Eglises et l'Etat, contrairement à ce que semblent soutenir tant l'experte que le Conseil d'Etat aujourd'hui.

L'on ne le répètera jamais assez: la religion est une question privée et n'est pas l'affaire de l'Etat. Si Fribourg reconnaît à certaines communautés religieuses un statut de droit public, c'est pour des raisons essentiellement historiques. En son temps, l'Eglise et l'Etat ne faisaient qu'un et il y avait lieu de régler ces relations afin que l'Etat et l'Eglise puissent voler l'un et l'autre de leur propres ailes. C'est ce qui a permis avec succès la législation actuelle. Cependant, en voulant, au nom des sacro-saints principes de non-discrimination et de neutralité confessionnelle, octroyer à d'autres communautés religieuses un statut ou des prérogatives de droit public, le Conseil d'Etat fait totalement fausse route.

Je rappelle, et en me référant cette fois au rapport sur les communautés religieuses dans le canton de Fribourg établi par Jean-François Mayer en 2012, qu'il y avait trente-et-une communautés religieuses organisées et existantes dans le canton de Fribourg. Il est plus que probable que ce nombre ait encore augmenté avec les nouvelles formes de croyances que l'on connaît. De ce fait, et en allant dans la direction proposée par le Conseil d'Etat, il est probable que les demandes de reconnaissance se multiplient. Plutôt que de régler des problèmes, cela en créera. L'Etat n'aura alors pas d'autre choix que, petit à petit, reconnaître toujours plus de communautés religieuses qui répondront aux différents critères émis, que ce soit des religions bien établies telles que l'islam ou des croyances plus exotiques telles que celle véhiculée par les hippies mentionnés par le collègue Glasson, qui seraient devenus les Verts.

S'il y a lieu de modifier le système actuel, c'est dans le sens contraire qu'il faudrait aller et en ne reconnaissant plus aucune communauté religieuse. Encore une fois, la religion est une affaire privée et tous les éléments soulevés dans ce rapport peuvent être traités de manière privée, organisés juridiquement sous la forme d'une association. Cette autre solution n'est pas le choix de l'UDC, qui préconise le *statu quo*, à savoir le maintien des églises reconnues tel qu'aujourd'hui, pour des raisons historiques. Nous ne voulons pas aller dans un sens contraire.

L'UDC s'opposera avec vigueur aux modifications législatives mentionnées dans ce rapport et analysera de manière détaillée les propositions de modifications de la loi réglant les rapports entre les Eglises et l'Etat proposées par le Conseil d'Etat.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Meine Interessenbindung: Ich gehöre der religiösen Minderheit der Protestanten an und bin Tochter einer reformierten Pfarrerin.

En plus, comme je l'ai appris tout à l'heure, je suis membre de la secte des Verts.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün dankt dem Staatsrat explizit für den sehr interessanten und aus unserer Sicht gelungenen Bericht. Wir sind erfreut, dass sich der Staatsrat nicht dazu verleiten liess, die Frage der religiösen Vielfalt in unserem

Kanton hauptsächlich unter dem Aspekt der Sicherheit anzugehen, sondern sie im Hinblick auf die Integration und das Zusammenleben detailliert zu analysieren. Die vom Staatsrat ausgewählte Expertin macht dazu fundierte Aussagen, und die Vorschläge im Bericht sind überzeugend.

Es ist an der Zeit, dass wir anerkennen, dass sich die Realität geändert hat. Die grösste Gruppe stellen zwar immer noch die Katholiken dar, und vieles ist in der alltäglichen Kultur des katholisch geprägten Kantons verankert. Aber die Vielfalt der Religionen und die Zunahme der Personen ohne Religionszugehörigkeit zeigen, dass dies für einen grösseren Teil der Bevölkerung nicht mehr Realität ist.

Was ist es, das einen öffentlich-rechtlichen Status für eine Religionsgemeinschaft legitimiert? Es ist aus meiner Sicht nicht einfach die historische Bedeutung, wie es die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei vorher gesagt hat. Die Freiburger Verfassung, wir haben es gehört, nennt die gesellschaftliche Bedeutung. Ich denke, das trifft es sehr gut. Die Bedeutung einer Religionsgemeinschaft für die gesamte Bevölkerung besteht in ihren Leistungen für den sozialen Zusammenhalt, die Integration und das Wohlbefinden ihrer Mitglieder. Oft entstehen zudem karitative Aktivitäten aus den Religionsgemeinschaften heraus, welche nicht nur den Mitgliedern zugutekommen. In diesem Sinne teile ich die breite Interpretation des Begriffs der gesellschaftlichen Bedeutung durch die Expertin, und es scheint mir wichtig, dass auch die Bevölkerung, welche nicht mehr Teil einer Religionsgemeinschaft ist, diese sozialen Leistungen für die Gesamtgesellschaft wahrnimmt und anerkennt.

Ich möchte aber darauf hinweisen, dass der Schritt in Richtung Anerkennung von Religionsgemeinschaften durchaus auch kontroverse und schwierige Diskussionen auslösen kann. Wie sollte zum Beispiel auf ein Gesuch der umstrittenen Scientology-Kirche reagiert werden? Ist es Aufgabe der Politik, über Glaubensinhalte zu befinden und zu beurteilen, welche Gemeinschaft eine religiöse und welche eine Sekte ist?

Dafür stellt die Expertin im Bericht verschiedene Überlegungen zu den Anerkennungskriterien an. Ich teile diese fast vollständig. Es scheint mir speziell wichtig, dass die Finanzen transparent sind und dass der Austritt jederzeit zugelassen wird. Die Anerkennung der Grundrechte der schweizerischen Rechtsordnung ist eine Selbstverständlichkeit. Ich finde es jedoch schon rein aus Sicht der Integration gut, wenn dies explizit thematisiert wird.

Nicht erwähnt ist das politische Prozedere. Dieses müsste in einer Überarbeitung der gesetzlichen Grundlagen wohl noch definiert werden. Wichtig erscheint mir dabei, dass der Beschluss des Grossen Rates zur Anerkennung einer Religionsgemeinschaft nicht dem Referendum unterliegt. Weiter könnte der Staatsrat prüfen, ob für religiöse Bau- und Kunstdenkmäler aller Religionsgemeinschaften zum Beispiel staatliche Beiträge bezahlt werden sollen. Es gibt diverse Themen, die im Rahmen gesetzlicher Grundlagen geklärt werden müssen.

Zum Schluss möchte ich einen Vorschlag machen, um das Zusammenleben der diversen Religionsgemeinschaften zu stärken, den Austausch zu fördern und Konfliktsituationen vorzubeugen: Herr Staatsrat, schaffen Sie doch einen interreligiösen runden Tisch. Es gibt Beispiele dafür. Dort könnten praktische Fragen wie Religionsunterricht, Friedhöfe, Seelsorge, etc. diskutiert und den Religionsgemeinschaften Anerkennung für ihre gesellschaftlichen Leistungen entgegengebracht werden. Ich würde es sehr begrüssen, wenn auch im Kanton Freiburg ein runder Tisch der Religionen gegründet würde.

In diesem Sinne nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und warten gespannt auf die Vorschläge des Staatsrats zur Anpassung der gesetzlichen Grundlagen.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich spreche im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei. Aus einem Postulat, das auf der Basis von Missbehagen und Misstrauen gegenüber der islamischen Bevölkerung eingereicht wurde, ist heute ein fundierter, aufschlussreicher und interessanter Bericht über die religiösen Gemeinschaften im Kanton entstanden. Dafür möchten wir dem Staatsrat danken.

Während das Postulat pauschal auf eine Kontrolle und Ausgrenzung einer einzigen religiösen Gemeinschaft tendiert, nimmt der Bericht des Staatsrats Distanz zur Frage. Der Bericht hält fest, dass unsere ursprünglichen Konfessionen, der Katholizismus und der Protestantismus, stark an Rückhalt verloren haben, immer mehr Personen konfessionslos sind oder sich - insbesondere Leute mit Migrationshintergrund - zu einer anderen, im Kanton bis vor wenigen Jahren kaum vertretenen Religion, bekennen.

Für Personen, die ihr Leben auf einer - auf welcher auch immer - religiösen Basis aufbauen, kann Verunsicherung aufkommen. Es entstehen Fragen wie: Wo darf welche Religionsgemeinschaft während der Schulstunden im Schulhaus oder doch eher ausserhalb der Schulstunden und ausserhalb des Schulhauses Unterricht erteilen? Wer darf im Spital oder im Gefängnis Seelsorge leisten? Wer darf kirchliche Kultstätten erbauen, usw.?

Der Wille, diese Unsicherheiten einheitlich in einem Gesetz zu regeln, müsste eigentlich gross sein. Der "Kontrolle", wie sie vom Postulat verlangt wird, könnte auf diese Weise automatisch in einer konstruktiven, ethisch vertretbaren Form entsprochen werden. Der Bericht des Staatsrats zählt eine Reihe von Kriterien auf, die in einem solchen Gesetz festzuhalten

wären. Ziel ist eine Regelung des Zusammenlebens von Kirche und Staat, in der Rechte und Pflichten der verschiedenen Minderheitsreligionsgemeinschaften festgehalten sind.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei unterstützt den Staatsrat, Vorschläge zu unterbreiten, wie bedeutende minoritäre Religionsgruppen im Kanton, die mit uns leben und arbeiten, Steuern bezahlen, ihre Kinder zur Schule schicken und soziales Engagement wahrnehmen, einen gesetzlich geregelten Platz erhalten könnten.

Mit diesen Worten nehmen wir den Bericht zur Kenntnis.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je dois vous avouer une chose. Je connais relativement mal le monde musulman. Ce printemps, dans le cadre du postulat Ducotterd, l'Association des musulmans de Fribourg a invité le collègue Ducotterd et je l'ai accompagné à Beaumont pour avoir une discussion concernant l'état des choses par rapport à la relation entre musulmans et non-musulmans. C'était pour moi l'occasion dans une soirée complète de se dire ouvertement les choses. J'ai constaté que le monde musulman n'est pas hiérarchisé comme le monde catholique. Cela ne se passe pas du tout de la même manière. Souvent, ils ne savent pas ce que font les différents courants de la mouvance islamique. De notre côté, on leur a dit avoir de la peine à comprendre comment il est possible que des gens quittent notre pays avec notre éducation pour aller faire la guerre sainte en Syrie, le Djihad. C'était difficilement acceptable et tous ces attentats qu'on a connus dans le monde oriental, mais aussi dans le monde occidental, étaient pour nous inconcevables. On attendait de leur part plus d'efforts pour maîtriser la situation. Leur réponse était de nous dire que c'était difficile pour eux car ils n'ont pas notre hiérarchie par rapport à cela.

Je peux comprendre la demande par rapport à une meilleure reconnaissance. Durant le début de l'été, j'ai participé à un débat organisé par notre parti à l'Université de Fribourg: l'intégration de la religion musulmane dans les prisons. C'est là aussi un excellent contact. Je vois que dans le canton de Fribourg il y a de très bonnes choses qui se font pour éviter justement la radicalisation lorsqu'on ressort de prison. Pour moi il est important d'avoir une paix sociale. Il est important d'avoir une reconnaissance, mais si on dit reconnaissance cela ne signifie pas seulement des droits mais aussi des devoirs. Il semble pour moi évident qu'à ce moment-là il faut que nous ayons une transparence: d'où vient l'argent pour financer les différents mouvements religieux, quels sont les prêches prononcés par les imams, quelles sont leurs formations.

J'ai encore personnellement un autre point. On veut donner des nouveaux droits pour avoir une paix sociale qui est à mon avis bien et justifiée. Par contre je n'aimerais pas que ces nouveaux droits amènent des nouvelles volontés de communautarisme. Je suis par exemple complètement contre le fait de pouvoir faire des cours de sport séparés, des cours de piscine séparés. Si on va dans ce sens où ils disent qu'on les a reconnus et donc qu'ils veulent maintenant ceci et cela, c'est un clair "non". Cela ne va pas.

Je donne un autre exemple. Il y a eu beaucoup de problèmes à Genève dans le football. Il y a eu beaucoup de rage et de violence dans le football genevois. On a créé des clubs de football ethniques. C'est pour moi le début de la fin. Il faut intégrer les gens, les mélanger et ne pas faire des ghettos, tant au niveau de l'habitat qu'au niveau du sport. C'est hautement important.

Sous toutes ces réserves, je pense que ça peut aller dans la bonne direction, mais soyons prudents dans l'intérêt de la paix sociale, du vivre ensemble dans notre canton de Fribourg.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le Conseil d'Etat cite dans le rapport les différentes religions mais ignore totalement les différentes mouvances de l'islam. Le respect des femmes est un grand problème, que ce soit chez de nombreux hindouistes ou musulmans. L'ignorance de différentes mouvances de l'islam est un manquement important de la part du Conseil d'Etat. En effet, si une part importante de musulmans est ou devrait être intégrée dans notre société, ce n'est pas le cas de certaines personnes provenant de certaines régions ou mouvances. Chacun connaît le mouvement salafiste qui vise une pratique de l'origine de l'islam et du texte du prophète. Les salafistes révolutionnaires sont à l'origine de nombreux incidents graves. Comment est-il possible que le Conseil d'Etat ne tienne pas compte des différents problèmes récurrents qui se sont produits dans les mosquées dans plusieurs cantons? Que pense le Conseil d'Etat des textes du Coran qui ne peuvent être modifiés, qui sont en contradiction avec notre législation et qui sont pourtant répétés dans les mosquées et servent de formation auprès des enfants? C'est une réalité volontairement ignorée.

Le Conseil d'Etat omet de dire que les musulmans ne sont pas hiérarchisés, comme c'est le cas pour les autres religions, et ceci que ce soit à l'échelle internationale ou locale. Il y a aujourd'hui une explosion d'organisations en Suisse qui vont dans toutes les directions. Il y a de nombreux centres dans le canton qui n'ont aucun contact entre eux. L'Etat devra discuter avec chaque groupement, ce qui sera beaucoup plus compliqué que le pense le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat laisse entendre qu'il va reconnaître certaines religions ou octroyer certaines prérogatives à certaines conditions, comme le lui permet la Constitution. Si je peux être favorable à cette reconnaissance, afin de favoriser les discussions et l'intégration, certains passages du rapport me laissent perplexe. Comment le Conseil d'Etat peut-il envisager chercher des lieux de culte pour ces associations? Certaines réserves de l'experte sont étonnantes, notamment le manque de volonté de demander une liste de membres, de ne pas vouloir signifier l'interdiction du prosélytisme ou de renoncer à la

maîtrise d'une langue nationale pour les responsables religieux. Est-ce que le critère social qui est retenu pour être reconnu ne va pas à l'encontre de l'intégration du moment qu'il se fait uniquement à l'intérieur d'une propre religion?

En conclusion, je ne peux que déplorer le peu de connaissance du Conseil d'Etat pour traiter ce sujet, et si je suis favorable à la reconnaissance de certaines religions ou à l'octroi de certaines prérogatives, certains points sont conditionnels, notamment l'auto-surveillance qui permettrait grandement d'augmenter la confiance réciproque. Il n'y a qu'un mot que nous ne devons pas oublier pour trouver des solutions: intégration, intégration et toujours intégration.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le constater, l'élaboration du rapport sur le postulat de M. le Député Ducotterd nous incite à adapter certains points dans les relations entre les Églises et l'Etat dans notre canton.

Je remercie les différents intervenants: M. Glasson, M^{me} Ballmer, M. Dafflon, M^{me} Hänni-Fischer qui soutiennent dans les grandes lignes la position du Conseil d'Etat.

Le rapport montre que les principes qui régissent ces relations et qui existent depuis des décennies dans notre canton sont satisfaisants. C'est d'ailleurs la conclusion de la Constituante qui n'a pas souhaité les modifier en profondeur en 2004. Les modalités d'application de ces principes méritent toutefois un coup de jeune. L'évolution de la société nous appelle à une adaptation, notamment pour tenir compte des communautés nouvellement installées dans notre canton, des communautés qui comptent par ailleurs dans leurs rangs bon nombre de Fribourgeoises et de Fribourgeois qui souhaitent pouvoir vivre leur foi dans des conditions respectueuses. Aujourd'hui, aucune communauté n'a déposé de demande de reconnaissance officielle ou de prérogative. On pourrait donc en conclure que cette volonté d'adapter le cadre légal est prématurée. Je pense au contraire qu'il est justement urgent d'empocher ce dossier sans passion et sans avoir à légiférer face à une demande déposée. Je partage vos propos M. Décrind qu'il est urgent d'y aller. Les risques de stigmatisations seraient en effet trop grands. Le canton de Fribourg a la très grande chance de connaître une paix confessionnelle dont bon nombre de territoires dans le monde, y compris en Europe, ne peuvent même pas rêver. Cela est sans doute aussi dû au fait que nos territoires comptent des régions avec des religions majoritaires, différentes depuis des siècles. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont su vivre en harmonie malgré ces différences. Je suis convaincu que nous avons su en faire une force. Avec beaucoup de pragmatisme, nous avons bâti une société dans laquelle catholiques et réformés ont vécu en paix alors qu'ils s'affrontaient dramatiquement au-delà de nos frontières. C'est dans cet esprit que nous allons revoir les règles en matière de prérogatives, afin que cette bonne entente perdure et qu'aucune Fribourgeoise et aucun Fribourgeois ne puisse se sentir dévaloriser, stigmatiser en raison de sa foi ou de son appartenance religieuse.

Je relève que les événements de ces dernières années ont parfois cruellement montré les risques d'une religion coupée du monde réel et plaçant certains de ses préceptes au-dessus des valeurs fondamentales de nos États libéraux modernes. Je pense évidemment à l'égalité hommes-femmes, à la liberté de mariage ou encore à l'apostasie, ce droit à renoncer à son appartenance religieuse.

J'ai bien entendu M. Kolly qui m'invite à aller relire un rapport qui date de bientôt quarante ans. Je le ferai. Je l'invite aussi à relire ce présent rapport car je n'arrive pas aux mêmes conclusions que lui. Pour moi, plus de transparence, plus d'intégration, plus de reconnaissance des valeurs que nous partageons ici permet l'introduction de sécurité. L'intégration est pour moi un facteur de sécurité.

M. Ducotterd, quand vous dites intégration, intégration et intégration, vous rejoignez les conclusions du Conseil d'Etat. C'est aussi une des volontés de cette loi de reconnaître l'aspect social qu'apportent certaines communautés religieuses, mais aussi d'exiger qu'elles reconnaissent certaines valeurs, exiger une certaine transparence, une certaine intégration qui doit permettre d'aborder aussi ces devoirs demandés par M. le Député Dafflon et ces notions de sécurité.

M^{me} Ballmer, j'ai bien entendu votre proposition. Je dois vous signaler que chaque année je rencontre les différentes religions et que je vais envisager, la possibilité de les réunir toutes autour de la même table.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions. Je rappelle donc que nos valeurs ne sont pas négociables, qu'elles fondent notre société et notre bien vivre ensemble.

C'est dans cet esprit que nous allons revoir les règles et que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2019-GC-108**Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole**

Auteur-s:	Chardonners Jean-Daniel (<i>UDC/SVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	13.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2062</i>)
Développement:	13.06.2019 (<i>BGC juin 2019, p. 2062</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3539</i>)

Prise en considération

Chardonners Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion pour la régulation des cormorans et la reconstitution de la faune piscicole. Dès lors, on peut y voir une prise de conscience, car les difficultés rencontrées sur le lac de Neuchâtel sont enfin reconnues.

Comme il a déjà été dit dans ce Parlement, le cormoran est la cause principale des problèmes qui pénalisent actuellement les pêcheurs professionnels. La courbe ascendante de l'augmentation du nombre de cormorans est en totale opposition avec la vertigineuse courbe descendante des produits de la pêche. Par conséquent, sans besoin d'études scientifiques plus importantes, ce seul constat est une évidence que personne ne peut objectivement nier.

Plusieurs interventions parlementaires ont déjà fait état de la problématique économique pour les pêcheurs. Il est donc urgent d'agir concrètement avec tous les moyens nécessaires et possibles pour réguler cet oiseau piscivore. Sans une action rapide et efficace, la population de poissons va continuer de diminuer, avec pour conséquence de péjorer encore plus la situation économique devenue précaire des pêcheurs professionnels. Sans régulation, tout le travail pour le repeuplement du lac ne servirait qu'à nourrir les cormorans.

Une aide financière urgente est indispensable pour les pêcheurs, mais elle serait inutile si les cormorans continuaient à vider le lac. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait part de tirs effectués par les gardes-faune des trois cantons concernés et la création d'un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels. Il faut savoir que ces tirs sont difficiles, car l'oiseau est malin. Il faudra une très longue période avant d'arriver à une régulation efficace. À contrario, il semblerait qu'une intervention directement dans les nids, par traitement des œufs, permettrait d'être beaucoup plus efficace. Il faut donc que tous les acteurs concernés (chasseurs compris) se rencontrent autour d'une table et mettent en place la meilleure stratégie possible pour que les résultats ne se fassent pas attendre.

La régulation de ce prédateur est le prélude à toutes autres actions conjointes, soit la reconstitution de la faune piscicole et une aide financière temporaire pour les pêcheurs professionnels, selon le mandat qui sera traité plus tard. Il faut que la situation s'améliore très vite pour que le produit de la pêche permette à ces professionnels de pouvoir vivre à nouveau correctement du fruit de leur travail. Dans ce contexte, l'annonce de la fermeture définitive de la pisciculture d'Estavayer est une très mauvaise nouvelle pour la Broye, mais aussi et surtout pour la reconstitution de la faune piscicole. Même si la pisciculture de Colombier pourra remplir cette tâche, il est certain qu'un doublement des piscicultures serait actuellement bien utile.

En conclusion, avec votre décision, les pouvoirs publics devront obligatoirement réduire drastiquement la population de cormorans et repeupler le lac de Neuchâtel, afin d'arriver rapidement à une solution qui soit satisfaisante pour tous. Je vous remercie pour le soutien que vous accorderez à cette motion.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la motion concernant la régulation des cormorans et la reconstitution de la faune piscicole. Notre groupe parlementaire acceptera cette motion, car elle rejoint les mêmes préoccupations de ma résolution déjà déposée, traitée et acceptée par le Grand Conseil. Le groupe libéral-radical remercie donc le Conseil d'Etat pour les mesures déjà entreprises et se réjouit d'en connaître les effets, afin d'aider les pêcheurs en difficulté. Par ailleurs, la conclusion du Conseil d'Etat précise qu'il va examiner l'opportunité d'une modification de la loi sur la question de l'indemnisation de dégâts au matériel de pêche. Examiner l'opportunité, cela ne nous suffit pas. Il faut rendre cette modification effective et le plus vite possible. On le sait, il en va de la vie économique de cette profession. Monsieur le Conseiller d'Etat, pouvez-vous nous le confirmer?

C'est dans cet esprit et avec ces vœux pieux que le groupe libéral-radical acceptera cette motion, tout comme le propose le Conseil d'Etat.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien d'intérêts, si ce n'est que j'adore les succulents filets de perches du lac.

Notre groupe a étudié avec attention la motion de notre collègue Jean-Daniel Chardonens "Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole" qui demande au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour réguler les populations de grands cormorans présents dans le canton de Fribourg, plus précisément sur le lac de Neuchâtel, et d'approcher les autorités fédérales et cantonales partenaires pour trouver une solution adéquate et globale à ce problème. Il est également demandé au Conseil d'Etat de rapidement tout mettre en œuvre pour reconstituer la faune piscicole. Avec plus de 1200 couples nicheurs répartis dans trois colonies distinctes, notre région abrite la population la plus importante de ces oiseaux piscivores en Suisse. Leur impact sur les populations de poissons et la pêche doit dès lors être pris au sérieux. Les démarches et expertises sont en cours entre les trois cantons concordataires, par le biais d'une commission intercantonale de la pêche, afin de traiter la question des pertes de rendement que le cormoran génère. Il nous paraît toutefois important que le Conseil d'Etat use de tous les moyens dont il dispose, afin d'investiguer, le cas échéant de régulariser la prolifération du cormoran. La motion demande également une attention particulière afin de mettre en œuvre la reconstitution rapide de la faune piscicole. S'il est avancé que deux études sont en cours, celles-ci risquent de bien prendre encore du temps avant de donner leurs conclusions. Il nous paraît urgent et essentiel d'en assurer l'efficacité, voire de l'augmenter. Et là, perplexité, au vu de l'efficacité du fonctionnement de la nouvelle pisciculture cantonale sise au bord du lac de Neuchâtel à Estavayer, nous ne pouvons qu'avoir quelques interrogations, assurément, sur ce sujet qui, vraisemblablement, ne sera pas sans suite. Cette motion que notre groupe va soutenir mérite de presser le Conseil d'Etat de mettre tous les moyens à disposition afin de trouver une solution adéquate et globale à ce problème.

Au vu de ces considérations, notre groupe Vert Centre Gauche va soutenir cette motion.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare comme lien d'intérêts le fait d'habiter la Broye et de connaître quelques pêcheurs professionnels de cette région. Notre groupe a examiné avec attention la motion de notre collègue Jean-Daniel Chardonens et en a largement débattu. Nous remercions le Conseil d'Etat qui propose l'acceptation de cette motion. En effet, la situation est grave aujourd'hui. Cela a déjà été dit et répété par mes collègues députés. Le Conseil d'Etat nous rappelle qu'un certain nombre de mesures sont en route, que cela soit les deux études pour améliorer la remise en état de la faune piscicole ainsi que la modification du concordat sur la chasse sur le lac de Neuchâtel. Mais tout cela va prendre du temps et, effectivement, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient la motion et vous demande d'en faire autant.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Avec la prolifération des cormorans sur le lac de Neuchâtel, nous avons un bel exemple de biodiversité mal maîtrisée. En réintroduisant une espèce d'oiseaux qui n'a pas de prédateurs, les adeptes d'une biodiversité exclusive et doux rêveurs de nature sans intervention humaine ont certainement marqué un véritable autogol, tant les ravages de ce prédateur de poissons sont catastrophiques. Comme le sanglier, qui lui non plus n'a pas de prédateurs, le cormoran doit être combattu par tous les moyens possibles, sans relâche et avec détermination.

Le Conseil d'Etat, que je remercie pour sa prise de conscience et son engagement dans la lutte contre ce fléau, nous propose d'accepter cette motion, proposition qui est aussi, en très grande majorité, celle du groupe démocrate-chrétien.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Sur ce sujet, je ne vais pas intervenir sur le fond. Mais j'ai un problème de consistance de débat. Ces dernières années, nous avons eu l'habitude que le Conseil d'Etat refuse, par réflexe, des motions, même s'il les met en œuvre. Nous avons vu ça par exemple avec le master en médecine ou avec des mesures contre l'énergie fossile dans les bâtiments. Ici, j'ai l'impression qu'on est dans une dynamique contraire. Le Conseil d'Etat, si j'ai bien compris la réponse, n'entend pas mettre en œuvre toutes les demandes de la motion, surtout pas les tirs de régulation du cormoran, avant qu'il soit clair que c'est vraiment la faute du cormoran si les pêcheurs ont des problèmes - que je ne veux pas nier - mais il accepte la motion. Moi, personnellement, je n'ai aucun problème pour accepter la réponse du Conseil d'Etat. Par contre, je ne peux pas accepter le libellé de la motion, parce qu'il part, à mon avis, sur des fausses prémisses. Voilà mon problème de consistance intellectuel.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est soulié, comme notre collègue Chardonens, broyard, de cette surpopulation des cormorans. Mesdames et Messieurs, que fait-on? La nature est tellement forte, plus forte que nous tous, et aujourd'hui je vous invite à corriger cette erreur, cette faute. On doit intervenir maintenant. Ça nous coûtera moins cher, surtout que le mandat qu'on va voter tout à l'heure... Pourquoi je dis ça? Si on réagit rapidement pour corriger ça, les pêcheurs pourront vivre tranquillement de leur belle profession et nous donner un produit proche de nous, de proximité, dans nos assiettes, notamment dans la Broye et dans le Vully.

Mesdames et Messieurs, vous comprenez la sensibilité. Je n'ai aucun lien d'intérêts (*rires*), mais de temps à autre, le vendredi, à la ferme chez nous, on a la chance de manger du poisson. C'est avec ces considérations que je vous invite, vous tous, à accepter cette motion.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). J'interviens en mon nom personnel. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauteville, riveraine du lac de la Gruyère. Je suis chasseur fribourgeois depuis toujours et je suis membre de la commission consultative de la chasse.

Le Service des forêts et de la faune a demandé l'avis de la Fédération fribourgeoise des chasseurs sur la proposition suivante: après une formation de tir, nous pourrions armer les pêcheurs professionnels et autoriser les tirs du cormoran pendant leur activité professionnelle. Les chasseurs sont contre cette proposition. Dans le canton de Fribourg, pour être autorisé à tirer des animaux, nous devons être au bénéfice d'un permis de chasse. La Fédération des chasseurs ne veut pas de collègues à deux vitesses. Elle est surprise de la proposition qui vient des services de l'Etat, quand on connaît la rigueur des gardes-faune fribourgeois.

Aujourd'hui, nous subissons le résultat de la surprotection de cet animal. Actuellement, le cormoran n'est pas autorisé à être tiré sur les lacs de la Gruyère et de Schiffenen. Il n'est pas autorisé de chasser à moins de 100 mètres des rives des lacs de Neuchâtel et de Morat. Ceci ne vient pas de moi, mais bien de l'article 67 alinéa 5 de l'OCha. Tout le monde connaît les capacités de déplacement de cet oiseau. Ceux-ci peuvent voler des centaines, voire des milliers de kilomètres. Les oiseaux qui se trouvent dans les zones de protection un jour peuvent bien se retrouver le lendemain à pêcher sur le lac de Neuchâtel ou de Morat. Afin que les chasseurs puissent faire leur travail vis-à-vis de l'Etat, du canton, et ceci sans frais, je demande de lever temporairement la restriction de tir de ces oiseaux sur l'ensemble du canton de Fribourg, ceci afin de permettre une régulation beaucoup plus efficace. Durant les trois dernières saisons de chasse, les chasseurs ont tiré 67 cormorans. On ne fait donc pas de la liquidation de volatiles ou autres. Je demande au Conseil d'Etat de prendre en compte mes remarques.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à saluer la présence des pêcheurs professionnels dans le public.

En préambule, je tiens aussi à m'associer aux auteurs des différents instruments parlementaires déposés ces derniers mois sur le sujet pour affirmer la préoccupation de l'Etat au sujet de la situation des pêcheurs professionnels fribourgeois. Je mesure aussi l'émotion non contenue de certains députés. Avec cette baisse de 65 % des rendements dans le lac de Neuchâtel depuis 2016, la situation est effectivement particulièrement préoccupante pour les pêcheurs. Comme vous avez pu le lire toutefois, l'importance de l'impact du cormoran n'est pas encore connue avec précision, ce qui rend hasardeuse la prise des mesures. Cela n'a toutefois pas empêché les trois cantons concordataires de proposer, il y a quelques mois déjà, des adaptations au concordat pour soulager les pêcheurs professionnels. Plusieurs mesures ont en outre été prises, afin de compenser, en partie seulement hélas, la baisse de rendement due en partie aux cormorans. Il s'agit notamment de l'abaissement de la taille des mailles des filets ou du doublement des nasses à écrevisses que les pêcheurs demandaient depuis un certain temps déjà et qui ont pu être accordés au vu de leur situation difficile.

En parallèle, comme je l'ai dit, il s'agit de mieux comprendre l'impact du cormoran, afin de pouvoir agir en connaissance de cause. Deux études sont en cours, l'une portant sur l'immersion des déchets de poissons, qui est arrivée, à ma connaissance, à terme ces derniers jours, l'autre sur les dommages dus aux cormorans, notamment à travers l'étude de son régime alimentaire qui est effectivement qu'à ses balbutiements. La motion qui vous est soumise aujourd'hui va tout à fait dans le sens des actions entreprises par le canton de Fribourg avec le canton de Vaud et celui de Neuchâtel. C'est pourquoi nous vous appelons à la prendre en considération.

Monsieur Chardonnens, vous avez dit que le tir des cormorans était un exercice difficile. Je le confirme, les gardes-faune qui ont le droit de passer à des tirs de régulation depuis cet automne ont pu en mesurer la difficulté. Par contre, s'il est vrai que le traitement des œufs est plus efficace, celui-ci a été remis en cause par un arrêt du Tribunal administratif fédéral datant du 14 avril 2014, où il estimait que le principe de proportionnalité n'était pas obtenu étant donné que d'autres mesures peuvent être mises en place avant, ce qui fait que cette mesure ne peut pas être proposée pour l'instant.

Madame Mutter, je vous confirme que le Conseil d'Etat soutient cette motion, qu'il a déjà entamé les modifications - le concordat intercantonal a été mis en consultation avec des autorisations de tir - et que les tirs de régulation ont déjà commencé avec les gardes-faune, dès cet automne.

Plusieurs ont relevé l'urgence de diminuer la pression des cormorans sur la pêche. Nous l'avons entendu. Nous avons entamé les mesures il y a quelques mois déjà, voire quelques années.

Monsieur Bapst, vous avez effectivement parlé des conditions extrêmement sévères pour faire du tir, de la part des chasseurs. Je le confirme. Néanmoins, tirer un cormoran sur un lac, ce n'est pas tout à fait la même difficulté que de tirer sur un animal qui se déplace en montagne ou en zone de forêts. Nous pensons qu'il est raisonnable, avec toutes les mesures urgentes qui sont demandées, de donner une formation courte aux pêcheurs pour qu'ils puissent faire des tirs avec une restriction de munition, soit sans toutes les possibilités de tir qu'a un chasseur - vous connaissez cette thématique beaucoup mieux que moi -, dans un univers dégagé, puisque nous parlons ici d'un lac. C'est une des mesures urgentes que nous comptons soutenir.

Le concordat va simplifier la possibilité de tir et j'ai pris note de votre demande de modification de l'OCha par rapport à ceci. Je n'ai pas encore les réponses. J'en traiterai et vous rendrai réponse. Comme vous avez pu le lire, nous profitons aussi de la mise en œuvre de cette motion pour examiner la possibilité d'une indemnisation des dégâts subis par les pêcheurs et imputables aux cormorans. C'est pourquoi je vous demande de soutenir cette motion, comme le Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 89 voix contre 5. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 6.*

Mandat 2019-GC-145**Aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels**

Auteur-s:	Meyer Loetscher Anne (<i>PDC/CVP, BR</i>) Savary Nadia (<i>PLR/FDP, BR</i>) Zadory Michel (<i>UDC/SVP, BR</i>) Cotting-Chardonnens Violaine (<i>PS/SP, BR</i>) Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>) Chardonnens Jean-Daniel (<i>UDC/SVP, BR</i>) Rodriguez Rose-Marie (<i>PS/SP, BR</i>) Wüthrich Peter (<i>PLR/FDP, BR</i>) Bonvin-Sansonnens Sylvie (<i>VCG/MLG, BR</i>) Péclard Cédric (<i>VCG/MLG, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	13.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2516</i>)
Développement:	13.09.2019 (<i>BGC septembre 2019, p. 2516</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3549</i>)

Discussion sur la recevabilité

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat vous propose de considérer cet objet comme irrecevable. De ce fait nous allons procéder à un débat et à un vote sur la recevabilité de ce mandat. Si, comme le propose le Conseil d'Etat, le Grand Conseil estime que l'objet est irrecevable, celui-ci est rayé du registre. Si au contraire, le Grand Conseil estime que l'objet est recevable, nous passons au débat puis au vote sur sa prise en considération.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Nos pêcheurs professionnels sont victimes d'une catastrophe naturelle. J'insiste sur ce terme puisqu'à lui tout seul, il justifie la recevabilité de ce mandat. Une catastrophe pourtant prévisible qui est arrivée à cause de l'inaction des pouvoirs publics.

Lorsque les premiers cormorans sont apparus sur les bords du lac de Neuchâtel, les pêcheurs professionnels ont très rapidement annoncé ce désastre qui est aujourd'hui reconnu et avéré. Canton et Confédération se sont sans cesse renvoyé la balle, si je me réfère à la réponse qui avait été faite à l'intervention du conseiller national Pierre-André Page.

Pendant ce temps-là, les cormorans ont proliféré pour compter aujourd'hui plus de 1200 couples. Depuis, ils vident le lac en engloutissant plus de 500 grammes de poissons tous les jours, ne laissant presque rien pour nos pêcheurs, créant ainsi une situation économique catastrophique pour cette profession. Lorsqu'un évènement extraordinaire et incontrôlable survient, il n'est pas rare d'aider les personnes, les corporations ou les associations dans une situation difficile.

Concernant ce mandat, le Conseil d'Etat estime qu'il est irrecevable sous prétexte de son aspect économique. Dans notre monde, il est toujours question de l'aspect économique, puisque l'argent reste roi et indispensable dans tout ce que nous faisons. Il faut plutôt se demander pourquoi toute une branche économique est en difficulté:

- > S'agit-il d'une concurrence interprofessionnelle trop difficile?
- > S'agit-il d'une concurrence internationale déloyale?
- > S'agit-il d'un changement de mode de consommation?
- > Les pêcheurs professionnels sont-ils responsables?
- > Les pêcheurs doivent-ils être abandonnés à leur sort?

La réponse est clairement non. Dans ce cas, il faut plutôt parler de l'aspect catastrophe naturelle et par conséquent imprévisible. Le législateur n'a donc pas pu prévoir de base légale pour une situation de catastrophe que les pêcheurs subissent aujourd'hui. Si le Grand Conseil le décide, il appartiendra à l'exécutif d'apporter des réponses et des solutions afin d'aider une profession ancestrale en danger. D'ailleurs, le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de prendre des mesures en octroyant une aide financière à ses pêcheurs, c'est dire si tout le monde prend conscience de la gravité de la situation. De ce fait et à mon avis, l'action du Gouvernement neuchâtelois met hors de propos la question de l'irrecevabilité de notre mandat, puisqu'il laisse toute marge de manœuvre au Conseil d'Etat quant aux moyens et à la forme que cette aide prendra.

Ce qui peut se faire ailleurs doit pouvoir se faire dans le canton de Fribourg! J'espère vivement que le Grand Conseil rejette l'irrecevabilité, afin qu'un débat de fond puisse avoir lieu.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le mandat proposé aujourd'hui. Notre fraction juge à sa grande majorité que ce dernier n'est pas recevable, à l'instar du Conseil d'Etat. En effet, il n'existe aujourd'hui pas la base légale pour répondre à la demande des mandants. Néanmoins, nous estimons qu'il y a un lien de cause à effet entre l'interventionnisme étatique et la situation désastreuse que nous connaissons actuellement. C'est pourquoi le groupe libéral-radical estime qu'avec la motion acceptée préalablement, le Conseil d'Etat répondra déjà à la problématique des cormorans avec un dédommagement et donc la modification légale nécessaire. Il y a également d'autres mesures entreprises pour réguler la population de ces oiseaux, sans prédateurs naturels. Nous prenons également en compte l'urgence de la situation et demandons au Conseil d'Etat de prendre toutes les dispositions afin de revenir rapidement vers le Grand Conseil.

Le groupe libéral-radical refusera la recevabilité du mandat.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). En préambule à ce mandat, il est demandé que l'on se prononce sur sa recevabilité. En tant que coauteur, je vous prie d'accepter celle-ci, dans le but principal de permettre le débat. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un cas d'urgence. Cette situation est très délicate pour nos pêcheurs professionnels. Cette urgence ne pouvait que déboucher sur ce vide juridique bien regrettable. Le canton de Neuchâtel s'est trouvé dans le même cas de figure. Chez eux, le Conseil d'Etat a pris les devants pour modifier rapidement la loi, permettant de faire passer cette aide dans le cadre de dégâts causés par la faune. Je comprends que cette demande d'aide d'urgence doit être basée sur une loi, que celle-ci n'existe pas, qu'aujourd'hui aucune base légale ne le permet, mais plus que cette formalité, j'estime qu'il est nécessaire que l'on puisse se prononcer sur cette aide.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et à titre personnel. Ce matin, nous n'avons pas spécialement évoqué le problème de la recevabilité, mais je vais revenir là-dessus. Tout d'abord, comme le dit le Conseil d'Etat, ce mandat serait irrecevable par manque de base légale et pour ne pas créer de précédent. Peut-être... Il reste cependant que parfois la réalité du terrain ne s'accommode que peu des théories et nécessite à un moment donné un acte courageux, un signal politique fort. Je crois qu'on est là-devant. On attend de nous qu'on se penche sur une corporation et qu'on l'entende. Le fait de déclarer ce mandat recevable nous permettra à nous toutes et tous de développer les arguments et d'essayer de nous convaincre que là on fait quelque chose de juste. Mettons peut-être la charrue avant les bœufs, mais je vous invite à soutenir la recevabilité de ce mandat.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Je parle ici en mon nom personnel. Je n'ai que deux mots: volonté politique. Le Conseil d'Etat neuchâtelois l'a eue. Il va, lui, créer une base légale et débloquent une aide financière pour les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois. Et le Conseil d'Etat neuchâtelois ne parle pas de créer un précédent car, pour lui, il n'existe tout simplement pas. Il ne se cache pas derrière l'argument de l'absence d'une base légale, il la crée. Une volonté étatique est là et elle est écrite noir sur blanc. Comment un Etat si riche que le nôtre ne montre aucune velléité allant dans ce sens, pour nos pêcheurs des lacs de Morat et Neuchâtel? Monsieur le Conseiller d'Etat, deux mots: volonté politique. Je vous demande de soutenir la recevabilité de ce mandat.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Je parle à titre individuel et non pas en tant que chef de groupe. Mon lien d'intérêts: je suis broyard et j'ai joué longtemps au foot avec les Pêcheurs, c'est-à-dire les joueurs du FC Portalban-Gletterens - c'est comme les joueurs du FC Fribourg qui sont appelés les Pingouins. Mais là on parle des cormorans. C'est un sujet émotionnel, je vous l'accorde Monsieur le Conseiller d'Etat, dans notre région particulièrement. Je vous invite donc à faire preuve de pragmatisme et à déclarer ce mandat recevable. Le canton a ensuite une certaine liberté d'action quant au traitement du mandat. Pour le canton, il s'agit avant tout d'une question de solidarité. Un canton doit soutenir ses groupes professionnels et les pêcheurs professionnels en sont un. Le canton de Neuchâtel nous montre l'exemple et le canton du Valais, par exemple, soutient toujours ses vignerons. Il s'agit aussi d'une question de solidarité entre les districts. Un Broyard était jusqu'il y a peu président des Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises. Les élus des districts qui ne sont pas des riverains des lacs de Neuchâtel ou Morat, je les invite à soutenir les districts du Lac et de la Broye. Il s'agit de la survie de familles entières, de leur existence et de la sauvegarde d'une profession entière. Soyons solidaires, suivons le canton de Neuchâtel! Je vous prie de déclarer ce mandat recevable et de faire preuve de votre solidarité.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). J'ai bien entendu le groupe libéral-radical qui estime que le cadre légal sera réglé dans la motion. On peut donc en déduire que ce cadre légal est possible. Je demande donc au Conseil d'Etat de prendre la possibilité qu'il a pour mettre à jour, pas demain - le temps de mise en œuvre d'une motion -, mais aujourd'hui ce cadre légal, afin de régler cette situation rapidement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. A la suite de l'introduction de ce débat par le président, je pars du principe que le traitement de cet objet se déroule en deux phases. Je vais donc me restreindre, dans un premier temps, à motiver la réponse du Conseil d'Etat en relation avec la recevabilité du mandat. Pour rappel, le mandat est un instrument parlementaire qui vise à obliger le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine relevant de sa seule compétence. Comme le mentionne le guide parlementaire, il s'agit en fait d'un outil qui permet au Grand Conseil de s'ingérer

dans les affaires relevant de la compétence du Conseil d'Etat. Il permet au Grand Conseil de veiller à ce que le Conseil d'Etat applique les lois dans le sens voulu par le législateur.

Dans le cas présent, ce n'est pas pour des raisons économiques, Monsieur Chardonnens, que nous qualifions ce mandat d'irrecevable, mais bien conformément à l'article 79 de la loi sur le Grand Conseil, dans la mesure où il met en cause une règle figurant dans une loi. En l'occurrence, il remet en cause les articles 8 et 9 de la loi sur les subventions, intégrés dans le chapitre "Principes applicables en matière de législation". Je cite, l'article 8: "Le Conseil d'Etat et l'administration se conforment, dans l'élaboration et l'adoption des dispositions légales régissant les subventions, aux principes définis dans la présente section". Et l'article 9 alinéa 1: "Les subventions doivent être instituées par une loi". Le Conseil d'Etat ne saurait donc intervenir contre la loi, même pour un motif louable, en respect des règles et lois édictées par le Grand Conseil. Madame Meyer Lötscher, c'est le Grand Conseil qui peut édicter des lois, ce n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat. En effet, dans un Etat de droit, l'Etat a bien évidemment un rôle d'exemplarité et ne saurait sciemment se positionner en hors-la-loi. Le Conseil d'Etat vous invite donc à déclarer ce mandat non recevable, pour les motifs que je viens d'exprimer.

Sur le fond, néanmoins, la motion que vous venez de prendre en considération contraindra le Conseil d'Etat à examiner la question des bases légales qui permettraient d'apporter un soutien cantonal supplémentaire aux pêcheurs, en légalisant une indemnisation des dégâts imputables aux cormorans. Il devra néanmoins, comme je l'ai dit, recevoir l'aval du Grand Conseil, pour mettre en œuvre le projet de loi qu'il vous présentera au plus vite. C'est ce à quoi je m'engage, vous la présenter au plus vite. Vous avez parlé de volonté politique, Madame Savary, oui volonté politique qui doit se faire cependant dans le respect du droit, valeur démocratique essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie.

> Au vote, la recevabilité de ce mandat est acceptée par 61 voix contre 22. Il y a 16 abstentions.

> Il est ainsi passé à la discussion sur la prise en considération.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 61.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 22.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP),

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 16.*

Prise en considération

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'occasion de votre discours lors de la cérémonie d'ouverture du Salon des goûts et terroirs, vous avez très justement fait l'éloge des produits de notre terroir. Vous avez relevé le savoir-faire de nos artisans et professionnels qui mettent en valeur nos produits locaux. Or, la Broye fait partie de notre territoire fribourgeois et mérite aussi toute votre attention. Les filets de perche et autres poissons du lac de Neuchâtel sont une véritable merveille pour nos papilles; ce sont des produits de notre région qui sont justement mis en valeur par nos pêcheurs. Ceux-ci méritent d'être reconnus au même titre que ceux qui sont victimes d'une catastrophe naturelle.

En effet, nous pouvons bel et bien considérer comme catastrophique ce dérèglement de l'équilibre écologique provoqué par la prolifération des cormorans sur le lac de Neuchâtel. Ils sont la raison principale du manque de poissons. C'est un fait avéré par constatation et toutes les études annoncées n'y changeront rien. Cette raréfaction met en péril de petites entreprises familiales qui sont souvent transmises de génération en génération.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme. Les pêcheurs ont très rapidement constaté que la courbe de l'augmentation du nombre de cormorans se croisait avec celle de la diminution des poissons dans notre lac, par conséquent dans leurs filets et sur les marchés. Malheureusement, les pouvoirs publics ont tardé avant de prendre les mesures nécessaires pour stopper la prolifération de cet oiseau piscivore, ce qui a amené à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

De nombreuses interventions politiques ont déjà été faites, autant au niveau fédéral que cantonal. Celles-ci demandent notamment de réguler le cormoran et de reconstituer la faune piscicole. Réguler et reconstituer, ce sont deux missions qui incombent à l'Etat. Un pas important vient d'être fait et pour ça je remercie tous les députés qui ont accepté ma motion. Personne n'est dupe: pour que la situation se normalise il faudra du temps avant que le lac ne retrouve un quota de poissons acceptable, afin que les pêcheurs puissent à nouveau vivre de leur travail. Ceci est d'autant plus vrai que la pisciculture d'Estavayer n'est toujours pas opérationnelle et ne le sera pas dans les prochains temps puisque vous avez fait un communiqué ce matin. D'ailleurs, celle-ci fera très certainement l'objet d'autres discussions.

Il faut être conscient que du temps, les pêcheurs n'en ont plus. Ils puisent dans leurs réserves financières qui se tarissent à force de ne plus pouvoir pêcher des volumes acceptables. Les chiffres pour cette année sont encore plus mauvais que les années précédentes, la situation se détériorant tous les jours un peu plus. Ne rien décider aujourd'hui serait les condamner!

Pour les agriculteurs et les vigneron, il existe une assurance grêle. Je n'ai pas connaissance d'une assurance contre les dégâts occasionnés par les cormorans. Les primes seraient d'ailleurs impayables. C'est pour ces raisons que les députés broyards sont unanimes à vous demander d'accepter ce mandat, afin que les pêcheurs professionnels puissent bénéficier d'une aide financière le plus rapidement possible, ceci jusqu'à ce que la situation s'améliore, sans attendre la détermination du Conseil fédéral sur la résolution « Pêcheurs professionnels en difficulté ».

Les pêcheurs veulent pouvoir passer ce cap difficile qui est survenu à cause d'une trop grande concurrence faite par les cormorans. Il ne s'agit pas de paiements directs à titre définitif, comparables à ce qui se fait pour d'autres activités. Il ne s'agit pas non plus uniquement de considérations purement économiques. Nous sommes dans une situation de catastrophe naturelle. Il appartient au Conseil d'Etat de trouver la bonne solution pour soutenir temporairement nos pêcheurs professionnels. La question d'absence de base légale pour intervenir n'est pas une réponse adéquate pour parer à la détresse financière de nos pêcheurs professionnels.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vient de prendre des mesures en octroyant une aide de 100 000 frs pour 2020, avec effet rétroactif de 6 mois pour 2019. Ces montants sont peut-être insuffisants, mais c'est dire si tout le monde prend conscience de la gravité de la situation. De ce fait, l'action du Gouvernement neuchâtelois met hors de propos la question de l'irrecevabilité de notre mandat. Nous avons voté tout à l'heure sa recevabilité et c'est tant mieux. Fort de ces considérations, à l'instar du Conseil d'Etat neuchâtelois, j'invite le Grand Conseil à user de son droit pour soutenir la pêche artisanale fribourgeoise et à accepter ce mandat. Je le répète, il s'agit uniquement d'une aide transitoire, jusqu'à ce que la situation s'améliore, afin de sauvegarder un savoir-faire ancestral qui permettra à nouveau d'avoir des filets de perche dans nos assiettes.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Nous venons de faire un petit pas avec l'acceptation de la précédente motion. J'aimerais que nous poursuivions avec ce mandat. J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien d'intérêts et mon adoration pour les filets de perche est toujours intacte depuis tout à l'heure.

Notre groupe a longuement discuté et mûrement réfléchi sur le contenu de ce mandat, sans pour autant parvenir à dégager un point de vue unanime. Chacun exprimera donc son avis personnel.

Le poisson se fait rare dans nos lacs. Partie visible du problème, c'est le cormoran qui est visé. Le milieu de la pêche demande depuis belle lurette des études afin de mesurer son impact. Au vu du nombre d'acteurs et d'instances concernés, le temps que ceux-ci accordent leur violon, ces études peinent à démarrer, à avancer, à conclure. Si le cormoran est la pointe visible de l'iceberg, on sait que la plus grosse partie ne l'est pas. Il y a une conjonction de plein de facteurs: conditions de reproduction peu favorables, pauvreté en nutriments, hausse de la température de l'eau, mortalité dans les jeunes classes d'âge. On peut ajouter produits phytosanitaires, micro-plastiques, etc. Dans ce sens, la communauté a également sa part de responsabilité et celle-ci mérite également une réflexion toute particulière. Pendant ce temps, observateurs, les pêcheurs subissent et remontent inlassablement des filets vides. Mais, ce mandat n'est pas là pour faire justice aux cormorans ou aux autres facteurs. Ce sera un autre débat. Ce mandat par contre requiert que l'on ouvre les yeux afin d'aider rapidement nos pêcheurs. Les professionnels de cette activité artisanale et ancestrale ont urgemment besoin d'aide et ils la méritent. Touché par cette problématique de la diminution du fruit de la pêche et dans l'attente des résultats des études, il est pour moi primordial que nous assumions les conséquences et offrions notre soutien immédiat. Tributaires des éléments et caprice météorologiques, les agriculteurs sont aidés justement et de belle manière dans des cas extrêmes, comme le manque d'eau dans les alpages, alors que nos pêcheurs paient comptant la lenteur des études et une politique stérile à traiter cette problématique.

Je vous fait encore part d':

- > une interrogation: si le lac de Neuchâtel se nommait lac de Fribourg ou si le lac de Neuchâtel se situait en Gruyère, les considérations du Conseil d'Etat seraient-elles les mêmes?
- > une incompréhension au vu des investissements entrepris par l'Etat pour la réalisation du réaménagement du port des pêcheurs de Delley-Portalban.
- > de ma résignation et de mes questions face au fiasco total, au désastre de la pisciculture d'Estavayer.

Entre mon interrogation, mon incompréhension et ma résignation, je constate une stratégie complètement décousue, voire en plus un démantèlement de la maigre vision de l'Etat dans le domaine de la pêche. Ce brouillamini me pousse incontestablement à soutenir cette aide financière urgente en faveur de nos pêcheurs professionnels. Pour moi, refuser ce mandat, c'est accepter la disparition immédiate des pêcheurs professionnels des lacs de Neuchâtel et de Morat. Pour toutes ces considérations, je vous prie de le soutenir. Je n'espère pas qu'aujourd'hui nous sommes en train d'écrire les dernières pages de l'histoire des pêcheurs professionnels fribourgeois.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, mis à part que je suis le onzième mandataire d'une liste qui n'en compte que 10. Ce mandat est la conséquence de la problématique du cormoran déjà développée dans la motion acceptée précédemment. La pêche est une profession qui évolue dans le secteur primaire, secteur qui, vous le savez, rémunère très faiblement l'heure de travail, en comparaison avec les autres secteurs de l'économie. En ayant produit du lait de consommation rémunéré à 47 ct le litre, je comprends mieux la frustration et le dépit du pêcheur relevant ses filets vides et troués par les ravages de cet oiseau de malheur qu'est le cormoran. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a eu le courage et la clairvoyance d'accorder un soutien bienvenu à douze familles de pêcheurs professionnels. Ayons aussi la générosité et l'audace de contraindre notre Conseil d'Etat à soutenir nos familles de pêcheurs fribourgeois. Voici les enjeux de ce mandat: sauvegarde de la pêche artisanale, maintien d'une activité ancestrale, mise en valeur de notre terroir grâce à des produits du lac de qualité et avenir du tourisme gastronomique de proximité. Afin de combattre efficacement cette onzième plaie d'Égypte, en mon nom personnel et au nom du groupe démocrate-chrétien dans sa grande majorité, je vous recommande chaleureusement de faire preuve de solidarité et de soutenir ce pertinent mandat.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je vous rassure chers collègues, je ne vais pas répéter une énième fois tous les arguments qui viennent d'être ou ont été soulevés lors d'une résolution, lors d'une motion, lors de ce mandat. Arguments que bien sûr je fais miens, vous l'avez compris depuis longtemps. Je vais parler et m'exprimer à titre personnel. Je ne peux par contre justement pas m'empêcher de soulever une ou deux questions. Comment peut-on laisser tomber une profession ancestrale ou la mettre en péril en refusant une aide financière? De plus est, une profession faisant partie du patrimoine culturel, surtout culinaire, de notre canton. Je ne vous apprend rien, Monsieur le nouveau Président du Salon des goûts et terroirs, les poissons de nos lacs font partie intégrante de notre patrimoine culinaire. Preuve en est les 21 différentes recettes de perches cuisinées dans l'arène gourmande à Bulle, dans votre Salon et les quatre autres recettes de féra, palée ou sandre. C'est une belle reconnaissance de ces produits du lac au niveau du terroir fribourgeois, alors essayons encore plus de les préserver. Comment ne pas accorder une aide financière pour une situation unique de dégâts liés aux cormorans? Comment un Etat si riche que le nôtre ne montre aucune velléité d'aide urgente mais, je rappelle, transitoire pour nos pêcheurs des lacs de Morat et Neuchâtel. Je finirai par rappeler que cette profession, qui économiquement vit très mal, incarne une magnifique image, qui plus est importante du tourisme estival des districts du Lac et de la Broye. Comment peut-on ne pas en tenir compte? C'est avec ces considérations et toutes celles avancées par mes préopinants mandataires que j'accepterai ce mandat et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de faire de même.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Dans la liste des choses que je ferai à la retraite, il y a la pêche. Cela veut dire que j'ai encore une quinzaine d'années. Il faut qu'on retape un petit peu ce lac pour que je puisse pêcher à mes heures perdues, j'espère, dans une quinzaine d'années. Je veux ici dire ma grande déception, je ne veux pas rallonger les débats, mais ma grande déception sur trois mesures, qui sont pour moi des mesures totalement alevines, Monsieur le Conseiller. Vous avez rappelé l'autorisation des nasses à écrevisses. Les pêcheurs qui sont derrière moi pourront vous dire qu'il n'y a pas ou peu d'écrevisses sur les rives sud du lac de Neuchâtel puisque ce sont des rives sablonneuses et que les écrevisses se trouvent plutôt dans les rives comme la rive nord du lac, plutôt graveleuses. Donc vous pouvez leur donner des nasses, cela ne va pas remplir leurs besaces.

Deuxième élément, vous dites "réaménagement du port de pêcheurs de Delley-Portalban". Vous pouvez acheter des Ferrari à tout le monde, mais si personne n'a son permis, cela ne sert à rien. Si aujourd'hui, vous faites un magnifique port pour ces gens, s'il n'y a plus de poissons, le port ne sert à rien. Sous forme de boutade, je dirais "des ports de pêcheurs sans pêcheurs, c'est comme des piscicultures sans poissons, ça ne sert à rien et ça coûte cher". Troisième élément, vous dites "un permis de chasse spécial pour les pêcheurs". Est-ce que ces quatre messieurs derrière moi ont une tête de tueur? Je ne crois pas. Est-ce que ces gens-là ne sont pas plutôt faits pour pêcher que pour chasser les oiseaux, et vos coups de fusil, vous savez très bien que ça va les faire fuir, mais ils iront de toute façon pêcher quelques centaines de mètres plus loin, c'est en tous cas ce qu'ils m'ont dit. Vous pouvez tirer tous les coups en l'air contre les cormorans, vous faites ce que vous voulez avec ce fusil, mais vous n'arriverez pas à éloigner durablement ces cormorans. A quand donner aux agriculteurs des fusils pour tuer des sangliers. Pour moi ça n'a absolument aucun sens.

Chères et chers collègues, les cormorans sont aux pêcheurs ce que la grêle est aux vignerons, sauf que les pêcheurs n'ont pas d'assurance. Je vous dirais, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, pour ces pêcheurs vraiment, faisons aussi un pas, on ne demande pas des millions. Quand je parle de millions, ça me fait penser au 35,8 millions de francs qu'on a dépensés pour les installations de remontées mécaniques fribourgeoises. Alors si je suis un skieur, je les apprécie, mais 35,8 millions ont en l'occurrence aussi bénéficié à des organisations privées! Aujourd'hui, on ne vous demande pas des millions, on vous demande quelques milliers de francs, à l'instar du gouvernement neuchâtelois qui a plus de courage politique que le nôtre. Merci, s'il vous plaît, de soutenir ces quelques pêcheurs.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: signataire de ce mandat et habitante d'Estavayer-le-Lac et parfois aussi cliente de certains pêcheurs professionnels. Notre groupe est divisé sur la question de l'aide financière urgente dont il s'agit aujourd'hui. Après analyse, réflexion et débat, une partie du groupe socialiste soutiendra ce mandat. Le mandat dont nous parlons demande simplement un soutien transitoire, j'insiste sur le terme "transitoire", dans l'attente des effets cumulés des autres mesures évoquées tout à l'heure dans le débat sur la motion. Il ne s'agit pas de faire des pêcheurs professionnels de nouveaux employés de l'Etat de Fribourg, mais de leur permettre de ne pas abandonner leur métier en attendant.

Dans cette situation, Mesdames et Messieurs, on peut agir de deux façons différentes; se dire que finalement notre canton a bien d'autres soucis à traiter ou d'autres priorités dans lesquelles investir. On peut alors se contenter de l'aspect juridique et dire "Oh, c'est dommage!", puis laisser couler et disparaître les derniers pêcheurs professionnels parce que finalement les filets de perches de Lettonie ou d'Estonie ne sont pas si mauvais. Pardon pour l'humour un peu désespéré. Sinon, on peut se dire "OK, nous n'avons pas de base légale pour l'instant, mais ce Parlement avec raison et générosité a déjà soutenu d'autres groupes de citoyens de différentes manières".

Comparaison n'est pas raison, mais en février dernier, nous avons tous soutenu une aide aux tavillonneurs fribourgeois sous forme de subventions. Quelque temps auparavant, nous avons donné un soutien aux pompiers et aux proches aidants en exonérant fiscalement une partie de leurs revenus. Différents types de citoyens, différents modes de soutien. Voilà le signe d'un canton à l'écoute de ses citoyens, de ses régions périphériques et de leurs difficultés. Pour ne pas poursuivre trop longtemps, je tiens encore à rappeler que soutenir les pêcheurs professionnels, c'est aussi favoriser la sauvegarde d'un savoir-faire, d'un artisanat local, de quelques postes de travail et la mise en avant des produits du terroir. Merci, chers collègues, de faire confiance à l'avenir et en espérant des jours meilleurs pour nos pêcheurs professionnels, de soutenir par cette mesure, qui se veut transitoire, une corporation et toute une région.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). J'ai fait appel à votre solidarité tout à l'heure concernant la recevabilité de ce mandat, je vous en remercie. Là, je vais me contenter de relever que nos pêcheurs pratiquent une pêche durable, pas les cormorans. Il est donc important de sauver ce groupe professionnel des pêcheurs des lacs de Neuchâtel et de Morat afin de préserver la durabilité de notre faune piscicole. Dans le cas contraire, nous n'aurons dans notre belle région des Trois-Lacs, plus que des filets de perches importés. Cela nous ne le voulons pas. Je vous invite à soutenir ce mandat. Merci.

Jakob Christine (*PLR/FDP, LA*). Ich äussere mich auf privater Basis. Ich habe keine Verbindlichkeiten mit den Fischern. Aber ich möchte darauf aufmerksam machen, dass wir hier eine Ausnahme machen würden. Gegenüber allen anderen Detaillisten

wäre das nicht fair. Wir haben vor Jahren etliche Käseläden gehabt, diese Käsespezialgeschäfte mussten schliessen und da war kein Staat, der Hilfe bot.

Es ist nun mal so: Wir würden da eine Ausnahme generieren. Das geht nicht. Wenn wir jetzt Geld sprechen, Finanzhilfe sprechen, dann kommt der ganze Detaillistenverband auf euch zu, der leidet auch. Das Internet lässt grüssen. Alle kleinen Fachgeschäfte leiden - ich habe selber ein kleines Fachgeschäft -, unter anderem wegen dem Internet. Ich kann aber ja auch nicht zu euch kommen oder den Staat anfragen und mir eine Finanzhilfe geben lassen. Ich habe grosses Verständnis für die Fischerei, aber da gehen wir zu weit. Ich bitte euch, diesen Auftrag abzulehnen.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). J'aimerais répondre à Madame Jakob. Je ne sais pas si vous avez bien compris, Madame Jakob, même si je vous aime bien, mais il s'agit ici d'une catastrophe que je qualifierais de naturelle et c'est la même chose que ce qu'a dit Jean-Daniel Chardonnens, c'est une situation qui ne va pas se répéter. Que des magasins de fromages doivent subir les aléas du commerce, cela est quelque chose qui est plus ou moins planifié. Là les pêcheurs n'ont pas planifié les catastrophes, alors soyez un petit peu gentille avec ces pêcheurs.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêts, je suis agriculteur, vous le savez bien. Je veux juste expliquer quelque chose par rapport à l'intervention de Madame Jakob. Quand il y a la société qui détermine une liste des espèces protégées et que ces espèces font des dégâts, c'est aussi la société qui doit en porter les conséquences. On a vécu cela avec les sangliers, les castors, etc... Je crois que c'est une responsabilité que notre société doit assumer vis-à-vis des gens qui doivent supporter les conséquences négatives des décisions de protection. Dans ce cas, j'ai quand même un petit dilemme, parce que j'ai aussi une compréhension pour notre Gouvernement, qui est en face d'une demande de subvention qui n'a pas de base légale. J'adresse une question à notre commissaire du Gouvernement : à quelle vitesse il pense mettre en œuvre ce mandat qui lui donnera plein pouvoir de ne pas mettre une subvention, je tiens à être clair, mais indemnisation pour des dégâts causés par une espèce protégée qu'il pourrait mettre sur la liste des exceptions pour lutter contre? Là, il y a beaucoup de possibilités: mettre en œuvre un changement de législation et même décider une indemnité rétroactive pour nos pêcheurs qui ont bien besoin de cette aide.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas revenir en détail sur la difficulté des pêcheurs, qui est préoccupante, je vous le confirme. Je constate aussi que malheureusement les sangliers et les cormorans se portent mieux sur les rives du lac que les poissons à l'intérieur, ce qui fait la difficulté de nos pêcheurs. Sur le fond toutefois, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une aide financière, basée uniquement sur la situation économique, créerait un précédent qui pourrait être évoqué par plusieurs autres professions, cela a été dit, qui seraient notamment victimes d'une mauvaise conjoncture. Pensez aux douloureuses annonces des dernières semaines, avec l'annonce du licenciement collectif de 83 employés de l'entreprise Schumacher à Schmitten ou l'abandon du secteur "stores" de l'entreprise Papaux qui touche 17 emplois. Pensez aux scieries qui ont fermé, aux boulangers, aux bouchers. Pensez aux commerces locaux. En effet, sur la seule base d'un critère économique, il serait difficile d'entrer en matière.

Je suis néanmoins quelque peu rassuré par les propos qui ont été tenus ici. Il semblerait que par rapport à la proposition initiale du mandat, on se dirige vers une indemnisation des dégâts, ce que je pourrais alors soutenir, comme on l'a voulu dans la motion précédente. Si ce n'était pas le cas, la question qui se pose est: sur quelle base l'Etat doit intervenir lorsque la situation économique d'une entreprise se dégrade? Dans un Etat comme le nôtre, une aide directe peut se justifier, à condition normalement de remplir une mission publique prépondérante, comme l'approvisionnement en eau, en énergie, l'accès à la mobilité, l'accès aux soins ou encore pour soutenir la protection du patrimoine naturel. L'accès à l'information nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie constitue, par exemple, aussi une base suffisante pour que la Confédération intervienne avec une aide aux médias. Dans le cas particulier et malgré toute la sympathie, je peux vous assurer qu'elle est sincère, que nous éprouvons pour les pêcheurs, il est difficile de justifier une mission publique prépondérante. Par contre, l'Etat a le devoir et l'intérêt aussi de mettre en œuvre des conditions cadres favorables au développement de nos entreprises. Vous avez pu lire dans la réponse qu'il essaie de le faire de nombreuses manières.

En effet, le Conseil d'Etat soutient les pêcheurs professionnels, notamment avec la modification du concordat concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat pour permettre aux chasseurs et pêcheurs de tirer sur le cormoran. Monsieur Collomb, vous dites que nous ne devons pas donner cette possibilité aux pêcheurs. Or, elle a été demandée par les pêcheurs, on ne les oblige pas, ce sera sur une base volontaire, s'ils le souhaitent, mais il y a des pêcheurs professionnels qui souhaitent pouvoir faire, au minimum, des tirs d'effarouchement, notamment pour les dégâts apportés aux filets. Il y a aussi le tir des cormorans qui est effectué par les gardes-faune depuis 2019. Il y a l'effort continu du repeuplement des lacs et la production d'alevins qui est liée, qui fait de Neuchâtel l'un des lacs les plus alevinés de Suisse. Avec la nouvelle mesure de réduction des filets, comme des nasses à écrevisses, c'est vrai, ça ne remplit pas toutes les conditions économiques, c'est un petit geste, c'est un petit geste qui se justifie, je pense pleinement, vu la situation actuelle. Un dédommagement a été accordé à titre de participation aux études, demandé par les pêcheurs eux-mêmes, pour notamment mieux évaluer le comportement des cormorans, pour mieux pouvoir lutter contre ce fléau.

Avec le réaménagement du port de pêche de Delley-Portalban, nous souhaitons soutenir les pêcheurs. Effectivement, si ceux-ci venaient à disparaître, il n'aurait pas lieu d'être. Ce n'est néanmoins pas notre volonté, ni notre espoir. Avec le financement des études qui doivent nous permettre de mieux soutenir la pêche, nous intervenons encore, enfin, en faveur des pêcheurs. Nous intervenons aussi auprès de la Confédération pour la sensibiliser à la problématique du cormoran. Comme vous pouvez le constater, le canton, c'est le moins qu'on puisse dire, s'engage de manière importante, notamment sur le plan financier pour préserver des conditions cadres favorables à la pêche. Même si, il est vrai, les mesures ne soulagent que partiellement la diminution de la faune piscicole, victime du cormoran mais aussi victime de la pauvreté du lac en nutriments, à la suite probablement de l'assainissement des eaux grâce aux stations d'épuration et aux mesures agricoles prises pour diminuer la distribution de phosphates, mais aussi en raison du réchauffement climatique pour certaines espèces et peut-être encore, cela n'est pas prouvé, de la présence de micro-polluants dans les eaux du lac ou encore des conditions de reproduction qui sont peu favorables. Nous faisons face ici à un problème multifactoriel dont on peine à identifier la réelle cause. Néanmoins, ce phénomène est effectivement extrêmement inquiétant pour l'avenir de la pêche professionnelle qui a vu son rendement baisser de 65% en 2016 comme en 2018.

J'en arrive donc à la conclusion. Le Conseil d'Etat est favorable au soutien de la pêche professionnelle en défendant des conditions cadres propices à son développement. Il s'oppose par contre à un Etat providence qui soutiendrait artificiellement un secteur d'activités et professionnel, uniquement sur la base économique, mais entre en matière, comme il l'a fait dans le cadre de la motion, pour un soutien sous forme d'indemnités qui semble correspondre à ce que vous avez voulu. Vous citez le canton de Neuchâtel en exemple. Il entre aussi en matière pour des indemnités. Je vous rappelle néanmoins qu'il connaît, dans le classement de la gestion des finances, un classement nettement moins élogieux que celui de Fribourg. Il est dans les derniers, en précisant que ses finances, ses charges explosent alors que sa démographie diminue.

J'aimerais répondre encore à Monsieur Péclard. La pisciculture c'est un constat d'échec. Je n'en suis pas responsable mais je cherche des solutions. La solution que nous avons proposée ce matin en conférence de presse, c'est un investissement trente fois moins important que si on réalisait l'assainissement de la pisciculture d'Estavayer, ce sont des charges quatre fois moins importantes en terme de fonctionnement. Tout ceci en sachant qu'en payant trente fois plus à l'investissement, quatre fois plus au fonctionnement, nous n'aurons pas de meilleures conditions pour les pêcheurs puisque nous pouvons garantir la fourniture en alevins avec d'autres solutions intercantionales. Je crois que j'ai traité toutes les remarques, non je m'excuse, la question de Monsieur Glauser concernant la rapidité avec laquelle nous agissons: je peux vous assurer que je vais aller au plus vite pour préparer un message, une modification de la loi pour permettre ces indemnités. J'ai entendu ici le Grand Conseil, je ne me fais pas beaucoup d'illusions quant au résultat du vote sur ce mandat par rapport à la proposition du Conseil d'Etat, mais je vais m'engager le plus rapidement possible. Après, c'est aussi dépendant de la vitesse à laquelle le Grand Conseil traitera cet objet puisqu'une loi doit être adoptée par le Grand Conseil.

> Au vote, la prise en considération de mandat est acceptée par 60 voix contre 23. Il y a 19 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 19.*

Rapport 2019-DSAS-70

Finances et mission du HFR (Rapport sur les postulats 2017-GC-188 et 2018-GC-139, et sur le mandat 2018-GC-152)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
 Rapport/message: **26.11.2019 (BGC décembre 2019, p. 3460)**

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). La motion Bapst/Wüthrich demandant la révision de la loi sur l'Hôpital fribourgeois, déposée en mars 2017 et finalement retirée a été le déclencheur d'un immense chantier dont les secteurs sont désormais discutés point par point. Ce rapport fait mention de plusieurs problèmes de gestion qui depuis ont été corrigés, notamment à la suite de l'audit de l'Inspection des finances. Le conseil d'administration de l'époque avait déjà entrepris des mesures fortes et par là nous reconnaissons que le HFR a su se remettre en question en prenant un contour qui nous laisse entrevoir la sérénité. La nouvelle direction du HFR nous donne aussi confiance. Nous remercions la DSAS pour ce rapport très complet qui permet à chacun de comprendre les modes de financement et les enjeux que vivent les hôpitaux en Suisse. Nous apprécions aussi l'organisation des rencontres forum santé qui nous permettent de suivre au plus près l'évolution du HFR et nous saluons la création d'un comité permanent entre la DSAS et le HFR.

Le groupe démocrate-chrétien aime son Hôpital cantonal et souhaite désormais regarder vers l'avenir. La baisse des tarifs stationnaires et les nouveaux tarifs Tarmed adoptés par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2018 mettent les hôpitaux sous une forte pression financière. Nous nous réjouissons que le HFR vise malgré cela l'indépendance financière qui lui permettra de dégager des marges d'autofinancement dans le cadre des DRG, permettant ainsi de contribuer de manière substantielle aux investissements futurs. La pression sur les tarifs stationnaires oblige le HFR à diminuer la durée moyenne de séjour des patients hospitalisés. En 2018, une hospitalisation coûtait en moyenne 10 818 frs, alors qu'en 2016 elle coûtait 12 120 frs. Les répercussions financières sont donc majeures.

En ce qui concerne la politique salariale et la formation, le PDC souhaite que l'Etat assume nos choix politiques en définissant clairement, dans les prestations d'intérêt général, l'ensemble des surcoûts salariaux liés à la LPers et l'ensemble des coûts liés à la formation au lieu de les laisser dans un financement transitoire discuté année après année. Notre hôpital est vétuste et il coûte cher. Nous demandons une vision à très long terme afin que les nouvelles constructions permettent une grande modularité afin de créer une infrastructure qui puisse s'adapter aux défis futurs. Nous savons que l'ambulatoire deviendra la norme pour la plupart des interventions. Le slogan "Votre partenaire de santé accessible et de qualité proche de chez vous" répond aux attentes du groupe PDC. La stratégie assurant des portes d'entrée dans chaque région, qui assure à la population un accès rapide et efficient au système de santé, notamment en cas d'urgence, répond à nos attentes. Nous sommes conscients que la distribution des prestations sur différents sites ne correspond plus au standard hospitalier, sous l'angle notamment de la masse critique garantissant qualité et efficacité et sous l'angle du financement.

Néanmoins, nous regrettons que nous n'ayons pas une vision à long terme. Il y a à peine dix ans, le canton et les communes de la Glâne engageaient 22 millions afin d'investir dans un site hospitalier à Billens. Aujourd'hui et sans préavis, le site est vidé de son essence. Oui les prestations offertes sur un site sont de la compétence du HFR, mais comme indiqué dans le rapport, seul le Conseil d'Etat sur préavis de la Commission de planification sanitaire, peut fermer un site. Ne garder que l'écorce revient à abandonner le site.

Le groupe démocrate-chrétien demande que la Commission de planification sanitaire soit rapidement convoquée afin de discuter de ces restructurations qui impactent grandement les régions. Places de travail délocalisées, 12 millions d'argent communal investis dans la Glâne pour une mission qui n'existe plus, la population de la Glâne se sent abandonnée. Le destin du site de Billens doit donc être rapidement éclairci.

Nous soutenons une politique de santé qui développe des synergies avec les différents prestataires de santé et une logique de la chaîne des soins concentrée sur les besoins du patient. Le groupe démocrate-chrétien est conscient des fortes pressions financières et de la pénurie des professionnels qualifiés auxquelles le HFR est confronté, pressions qui ne sont pas en adéquation avec les attentes de la population face au monde de la santé.

Le groupe démocrate-chrétien souhaite une vision à long terme pour le développement de notre système, un système qui puisse être flexible et accompagné d'une communication efficiente, ce qui n'a pas été le cas pour Billens.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Endlich, möchte ich sagen, liegt eine Strategie für das HFR vor. Der Bericht des Staatsrats zeigt sie auf. Seit vielen Jahren haben wir darauf gewartet. Wir sahen, wie die Defizite in die Höhe schnellten, wir mussten sie jedes Jahr aufs Neue durchwinken. Der Entscheid, den Verwaltungsrat zu erneuern und ihn statt aus Vertretungen aus den verschiedenen Bezirken und Parteien nur noch aus Fachleuten zusammenzusetzen, war richtig und wird sich bewähren. Und seit ein neuer Direktor die Zügel übernommen hat, sind bereits erste Zeichen der Verbesserung sichtbar. Der neue Verwaltungsrat hat sich am vergangenen 2. Dezember mitsamt dem Direktionsrat, quasi in corpore, vor die anwesenden Mitglieder des Grossen Rates gestellt. Ein engagierter, dezidiert Verwaltungsrat will das Spital für unseren Kanton stark machen. Ein ebenso entschiedener Direktionsrat, notabene zusammengesetzt aus französischsprachigen und deutschsprachigen Mitgliedern, will die Strategie umsetzen.

Die Herausforderungen sind immens. Der uns bekannte Auditbericht zeigt viele davon auf, dazu kommen insbesondere die Digitalisierung und viele weitere Aspekte der rasanten Entwicklung im Gesundheitswesen.

Der Bericht des Staatsrats skizziert den notwendigen Paradigmenwechsel. Im Fokus stehen nicht mehr die Bezirksspitäler mit heute grössten Schwierigkeiten bei der Personalrekrutierung, sondern ein einziges, potentes und wettbewerbsfähiges Spital im Zentrum. In den Regionen sollen Gesundheitszentren entstehen, Gesundheitspartner, Notfallstationen für einfachere Fälle, an die sich die Bevölkerung in ihrer jeweiligen Muttersprache wenden kann. Dennoch: Die heutige Kommunikation zwischen dem HFR in Freiburg und diesen Gesundheitspartnern - ich spreche hier für den Seebezirk - muss verbessert, professionalisiert und unbedingt beschleunigt werden.

Im Übrigen kann eine leistungsstarke Ambulanz die Notfallstationen in Bezirken vorläufig entlasten und mit einer klugen Digitalisierung längerfristig vollständig ersetzen. Fusionen von Geriatrie, Palliativcare und andere Einheiten ergeben Grössen, die akkreditierungswürdig sind, für Versicherungen heute ein Kriterium, und wo die Arbeit heute qualitativ besser, effizienter und attraktiver werden kann.

Eine massive Änderung der Mentalitäten ist unabdingbar. Die heute bestehenden, teilweise starren und verkrusteten Strukturen innerhalb des HFR müssen flexibleren und moderneren Strukturen weichen. Nur wenn alle Beteiligten dazu beitragen und bereit sind, auch Kompromisse einzugehen, nur dann kann eine positive Dynamik entstehen, die am Ende allen zugutekommt und den Kanton vor einem Desaster bewahrt.

Die neue Spitalführung ist jetzt gefordert. Doch ohne die Unterstützung durch den Grossen Rat und den Staatsrat geht es nicht. Diese Unterstützung ist höchst notwendig. Wir wollen nicht mehr, dass Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Direktion das HFR verlassen, nur, weil ein Vorwärtskommen bei der Umsetzung des Strategie wegen zu vielen unnötigen Stolpersteinen verhindert wird. Wir wollen aber auch nicht, dass ausgewiesene und erfahrene Fachärzte weglaufen. Das HFR kann sich das schlicht nicht mehr leisten. Der neue Start muss gelingen. Es ist die letzte Möglichkeit, das Spital gegenüber den Einzugsgebieten von Ost und West mit der im HFR gebotenen, guten Qualität zu erhalten. Wir wollen ein modernes, finanziell tragbares, leistungsstarkes und für Patienten wie für das Personal attraktives HFR.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). J'aimerais tout d'abord remercier M^{me} la Commissaire pour cet excellent rapport que je qualifie d'exhaustif, clair, sans complaisance mais juste, avec un ton de positivisme. J'y ai vu trois aspects principaux: d'abord c'est un vade mecum de l'emploi ou du financement des soins hospitaliers dans le canton et en Suisse, un inventaire des problèmes du HFR et enfin une liste de mesures. J'aimerais revenir sur ces trois chapitres par quelques petits commentaires.

Je vous avais demandé lorsque j'ai fait mon postulat d'avoir les chiffres d'une comptabilité analytique parce que je pensais que c'était hautement intéressant de voir ce que coûte un hôpital, un site. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas me donner ceci pour des raisons de concurrence. Je me suis renseigné et le rapport de l'Inspection des finances me dit qu'il n'y a pas de comptabilité analytique ou très peu. Quelqu'un du conseil d'administration actuel me dit qu'il n'y a pas de comptabilité analytique et j'aimerais amener à votre réflexion la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance qui dit à son article 3, conditions de financement: "l'Etat finance les prestations des hôpitaux qui présentent une comptabilité financière et une comptabilité analytique qui portent sur l'ensemble des prestations hospitalières et garantissent une différenciation appropriée entre ces prestations, les prestations ambulatoires et les prestations annexes." De là je me pose la question de la légitimité de l'argent que nous donnons. J'ai été aussi dans la commission qui a participé à cette nouvelle loi et on m'a fréquemment dit qu'il fallait quelqu'un du Conseil d'Etat dans le conseil d'administration, sinon l'Etat va perdre la main. Je vois qu'on a peut-être fonctionné avec un contrôle de plusieurs personnes qui étaient au gouvernement sans qu'on ait dit quoi que ce soit. Je suis très heureux d'avoir vu dans ce rapport une clarification des compétences du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, du conseil d'administration. Je trouve cela extrêmement positif. Je ne suis pas fâché qu'on ne m'ait pas donné la comptabilité analytique, je crois que le nouveau conseil d'administration sait que c'est important.

J'ai oublié de dire mes liens d'intérêts: je suis un médecin singinois qui envoie dans le 95% des cas ses patients au HFR.

L'inventaire des problèmes: j'en vois trois. J'ai un problème qui n'est pas résolu. Ce n'est pas un problème du conseil d'administration, mais c'est la langue. A côté de tout ce qui est rationnel, il y a quelque chose d'émotionnel qu'il faudrait quand même une fois prendre en charge et prendre en compte. Je ne veux pas m'étendre sur la langue sinon cela va être trop long. J'avais demandé aussi d'avoir une approche du virage ambulatoire. Vous savez que le crash de l'hôpital a été provoqué surtout à l'arrivée des DRG. On a maintenant l'arrivée de l'ambulatoire et on voit que plus l'ambulatoire augmente, plus les frais augmentent, malgré les progrès qui sont fait au niveau de la durée des séjours hospitaliers. L'ambulatoire risque de plomber de nouveau le HFR.

J'aimerais bien savoir en regard aussi des surcoûts salariaux. Je vois que par rapport au benchmark, le HFR a 14 millions de salaires supplémentaires, ce qui correspond à 140 EPT à 100 000 frs. Comment va-t-on faire pour gérer des prestations moins bien rémunérées et des charges qui vont augmenter? Cela va être un exercice d'équilibre qui va être extrêmement difficile et les solutions que j'ai lues ne sont certes pas très éloquentes. On dit qu'on a fait un catalogue de prestations de ce qu'on peut faire en ambulatoire. On attend que la Confédération nous donne un nouveau tarif. Pour ce que je comprends de ce métier, il faut utiliser toutes les ressources que nous avons dans ce canton ... *(Temps de parole écoulé)*

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin ehemaliger Verwaltungsrat des HFR. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht des Staatsrats zum HFR intensiv diskutiert. Es scheint uns, dass der Staatsrat seit Jahren eine Salamtaktik ausübt und immer nur stückweise wichtige Informationen preisgibt. Zum ersten Mal können wir im Bericht lesen, dass sich vor allem Patientinnen und Patienten aus den Bezirken, die an die Kantone Bern und Waadt grenzen, ausserhalb des Kantons behandeln lassen. Aber hier wird auch nur von den Bezirken Sense, See und Veveyse gesprochen, uns fehlen hier Angaben aus den anderen Bezirken. Wir sind klar der Meinung, dass sich der Grossteil der Patientinnen und Patienten für einfachere Konsultationen und Behandlungen sicher nicht ausserhalb des Kantons begibt. Hier spreche ich aus eigener Erfahrung. Die Spezialisten, die ich bei meiner Erkrankung im letzten Jahr gebraucht habe, sind eben in Bern, und ich war sehr froh und dankbar, dass sehr schnell reagiert und behandelt wurde. Ich will damit sagen, dass im HFR nicht mehr um jeden Preis alles angeboten werden muss. Dies ist ein sehr wichtiger medizinischer und wirtschaftlicher Aspekt.

Auf die beunruhigende Finanzlage des HFR wurde der Staatsrat seit Jahren durch den Verwaltungsrat aufmerksam gemacht. Dies wurde vom Staatsrat zu Kenntnis genommen. Er war aber nicht bereit, zusätzliche, vom damaligen Verwaltungsrat vorgeschlagene Massnahmen zu diskutieren, geschweige denn grünes Licht zu geben für die Umsetzung. Ich spreche hier von einer Änderung des Lohnsystems. Ich spreche weder von Lohnkürzungen noch vom Austritt aus dem LPers. Ich spreche hier von der jährlichen, automatischen Stufenerhöhung, die das HFR jährlich zusätzliche 2,5 Millionen Franken kostet und bei der die Direktion überhaupt keinen Handlungsspielraum hat. Warum ist hier der Staatsrat nicht bereit, dies zu ändern und Lohnanpassungen leistungsabhängig zu machen, wie es in anderen Kantonen gang und gäbe ist?

Der Auftrag des Staatsrates ans HFR ist, dass das HFR im Freiburger Gesundheitssystem eine strategische Rolle spielt. Im Rahmen der Spitalplanung liefert das HFR bereits qualitativ hochstehende Leistungen zur Deckung der Gesundheitsbedürfnisse der Freiburger Bevölkerung. Auch das Ziel, die Leistungen in beiden Kantonssprachen anzubieten, muss unbedingt weiterverfolgt werden.

Das HFR soll sich auf seine Stärken konzentrieren, wie zum Beispiel allgemeine Chirurgie, Notfallpflege, Aus- und Weiterbildung. Dazu braucht es strategische Entscheide, nicht nur vom Verwaltungsrat und der Direktion des HFR, sondern auch vom Staatsrat. Dazu muss der Staatsrat aber bereit sein, ab sofort eng mit dem Verwaltungsrat und der Direktion zusammenzuarbeiten und zukunftsweisende Lösungen zu unterstützen. Wenn dies nicht der Fall sein sollte, werden wir

spätestens in 10 Jahren in der Spitallandschaft vergeblich nach dem HFR suchen. Der Staatsrat unterstützt ja grundsätzlich den Bau eines neuen Hauptstandortes. Um hier eine optimale Sach- und zukunftsorientierte Entscheidung zu treffen, ist nicht nur der Verwaltungsrat, sondern auch der Staatsrat in der Pflicht. Wir stellen fest, dass sich der Staatsrat in diesem Bericht sehr selten klar positioniert. Konkret ist der Staatsrat nur beim Punkt, dass die Schliessung eines Standortes oder die vollständige Stilllegung einer stationären Leistung an einem Standort in der Zuständigkeit des Staatsrats liegt. Aber bitte: Hier wäre es angebracht, auch wenn es unpopulär ist, eine Entscheidung zu treffen und dem Verwaltungsrat und der Direktion den Rücken zu stärken.

Daher sind wir ganz klar der Meinung, dass der Staatsrat seine Verantwortung wahrnehmen muss und mithelfen muss, das HFR in eine ruhigere... *[Redezeit abgelaufen.]*

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je parle en tant qu'auteure du mandat 2018-GC-152 sur la stratégie du HFR. Dans ce sens, je ne vais pas revenir sur les réponses déjà données aux réflexions concernant le postulat sur le financement et la motion déjà évoquée.

Je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport concernant la stratégie du HFR. Nous sommes contents qu'après deux mois nous ayons déjà des réponses du nouveau conseil d'administration. Le rapport que nous avons ici explique bien le cadre légal et toute la problématique dont nous avons discuté maintes fois dans cette enceinte. C'est surtout l'analyse qui me semble clairvoyante et les premières mesures concrètes du nouveau conseil d'administration et de la direction du HFR qui m'ont convaincue, comme ma collègue Bernadette Hänni dont je soutiens la prise de position. J'ai eu l'occasion d'entendre ce nouveau conseil. Cette direction expliquait en détail ses problèmes et ses positions. Je trouve que cela va dans la bonne direction. C'était un gros travail qui a été accompli en quelques semaines. Je suis plus optimiste sur le futur du HFR que les dix dernières années, même si le paysage des hôpitaux en Suisse reste quelque chose de très difficile.

Le Conseil d'Etat reprend bien ses réponses, mais en ce qui concerne la part de notre mandat qui porte sur des éléments qui sont dans la compétence de l'Etat et du Conseil d'Etat, la réponse reste trop évasive à mon goût. Nous avons demandé des explications ou des réponses concernant les PIG, donc les prestations d'intérêt général, ce que le Conseil d'Etat veut en faire. Nous avons demandé des explications concernant la régionalisation, la recherche, la formation, le bilinguisme et d'autres domaines comme l'accompagnement. Dans ce rapport de quelques dizaines de pages, nous trouvons une demi-page où seulement un de ces cinq domaines est évoqué, celui de la formation, où l'on nous dit en tout et pour tout que le gouvernement a commencé les travaux et qu'ils avancent. En ce qui concerne le travail qui est à faire du côté du Conseil d'Etat, nous ne pouvons pas être satisfaits.

Je souhaiterais que le Conseil d'Etat n'attende pas que le HFR lui présente un projet de construction pour lancer une modification légale pour une aide financière cantonale, qui est nécessaire et que le Conseil d'Etat semble envisager aussi, mais que ces travaux légaux et de planification se fassent en parallèle. Je suis sûre sinon que les travaux légaux vont freiner les autres travaux, ce qui serait dommage.

Je vois quelques contradictions dans la position du Conseil d'Etat qui demande quand même une mission impossible à l'hôpital. Il attend que le HFR remplisse toutes les missions, qu'il assure toute la proximité et qu'il dégage un bénéfice de 5 à 10% d'ici deux ans pour financer les investissements. Tout cela figure dans ce rapport. D'autre part, il est indéniable que la direction du HFR a un carcan trop étroit. Elle souffre des lourdeurs étatiques dans plusieurs domaines. J'évoque par exemple les problèmes d'informatique. J'évoque aussi les problèmes de gestion de personnel où c'est très lourd et où il faudrait que l'hôpital puisse être un partenaire direct pour le personnel car aujourd'hui les relations entre le personnel et la direction devraient pouvoir se passer d'intermédiaire. Je pense qu'il faudrait confronter plus directement les partenaires et donner plus de possibilités et de solutions à l'hôpital sans passer chaque fois par les services de l'Etat. Cela demande une autre modification légale.

Concernant le domaine de la régionalisation où l'Etat doit aussi apporter des réponses, je pense que l'hôpital procède aujourd'hui selon la tactique du salami, insatisfaisante, comme M. Zosso l'a aussi évoqué ... (*Temps de parole écoulé*)

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier. Je m'exprime au nom du groupe et je tâcherai d'être brève et de ne pas répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici. Le groupe a examiné et étudié avec grand intérêt ce rapport qui lui paraît être un rapport bien fait sur une photographie de la situation actuelle du HFR. Bien sûr, le groupe est tout à fait conscient de la problématique complexe et de la marge de manœuvre qui est très réduite, à la fois pour le Conseil d'Etat et pour le conseil d'administration du HFR, face aux exigences du droit fédéral, des caisses maladie et des développements que l'on connaît dans ce domaine.

Néanmoins, la maladie chronique du HFR ne date pas d'hier. C'est une situation qui perdure depuis des années. Jusqu'ici on a toujours essayé de ménager la chèvre, le chou, le loup. On a mis sous perfusion l'hôpital en prenant des mesurètes, en essayant de temporiser, de ménager aussi les différents districts, tant il est vrai que la structure qu'on avait jusqu'à la reprise des hôpitaux par le canton était une structure extrêmement décentralisée et les districts ont, eux, dû pas mal s'investir dans

les structures qu'ils avaient mises en place. Tout cela a nécessité une politique des petits pas que nous payons aujourd'hui et que nous payons assez cher d'ailleurs. A titre de consolation, pour autant qu'on puisse évidemment parler de consolation dans ce dossier, le canton de Fribourg n'est pas le seul dans cette situation puisqu'il y a plusieurs cantons qui sont eux aussi en train de se débattre avec la même problématique. Néanmoins, nous estimons que ce rapport arrive à un bon moment. Il est utile et nous donne une photo de la situation qui est assez intéressante puisqu'elle couvre pas mal de missions et la stratégie du HFR. Certes, la stratégie du HFR n'est pas du ressort du canton ni du Grand Conseil, mais néanmoins il y a plusieurs aspects et plusieurs volets qui sont soumis à notre analyse, à notre surveillance et il y aura naturellement le volet financement qui ne nous échappera pas.

Même si le groupe reconnaît que cette problématique des districts dont je vous ai fait part tout à l'heure constitue une question très aiguë, il s'agira pour le conseil d'administration et le Conseil d'Etat de prendre langue avec certains districts qui se trouvent peut-être dans une situation un peu plus difficile avec cette nouvelle stratégie. Nous estimons quand même très important que la communication soit soignée. Jusqu'ici, je crois qu'on a un peu traité les gens par-dessus la jambe.

Cela dit, nous reconnaissons que le rapport n'est qu'un premier pas vers un développement futur. Nous estimons qu'il y aura lieu de définir et de préciser un certain nombre d'éléments et mes collègues les ont aussi soulevés, qui ne sont pas réglés ici ou qui sont encore lacunaires. Nous pensons donc que si ce rapport a le mérite de clarifier certaines choses, il est loin d'avoir tiré un trait définitif sur la situation. Avec ces quelques remarques, le groupe prend acte du rapport et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet si ce n'est d'être un futur bénéficiaire, mais le plus tard possible. Il est juste d'aborder une stratégie et de définir des objectifs pour le HFR. Je rappelle aussi que j'interviens à titre personnel.

Cette stratégie, telle que présentée actuellement, implique des conséquences lourdes, notamment un déplacement quasi unilatéral du HFR dans le nord du canton avec un abandon, en tout cas ressenti comme tel par le sud et en particulier par mon district. Cette stratégie a été appliquée avec brutalité ces derniers jours par la première décision qui a été prise, qui consiste à découvrir le site de Billens. Une fermeture est clairement annoncée et prévue à court terme. Cela a des conséquences lourdes pour le personnel du HFR à Billens, lourdes pour l'économie de la Glâne et pour les emplois dans les Glâne, lourdes pour le réseau santé avec ses synergies, lourdes pour les prestataires de services dans le district. Ce type d'activité est un poumon dans un district comme la Glâne, un poumon économique. Avec un district qui a un PIB dans les plus bas du canton, c'est de nouveau un coup de canif dans l'économie de ce district. Ensuite, cette décision a attaqué la confiance des citoyens dans le HFR et dans le futur. Cela est encore plus grave parce qu'à terme cette confiance pourrait conduire les gens du sud, en particulier les Glânois, à ne plus regarder les prestations dans le canton mais à regarder les prestations qu'il y a autour. Ce n'est pas bon pour la suite.

La communication a été extrêmement dure. Le personnel a appris par les médias électroniques, respectivement par leurs journaux, avant d'être informé officiellement par le HFR, alors que le HFR a pu le faire plus rapidement pour d'autres sites dans le canton. Cela paraît quand même particulier alors qu'il est le plus touché et le plus rapidement.

En même temps, le district a fait d'énormes investissements, certes les autres aussi. Ce qui est annoncé annonce la fin de l'hôpital de Billens par le HFR et donc des questions importantes se posent. Il s'agit pour moi de savoir comme Etat, autorité mandant ce HFR, ce qui va être entrepris, notamment par le Conseil d'Etat pour assurer l'emploi dans le district, pour assurer la vitalité économique de ce district, pour assurer la confiance des citoyens glânois en leur HFR et pour donner une réponse aux investissements qu'a fait la population dans ce district.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Je vais essayer d'être long, cinq minutes j'arrive rarement. Je m'exprime personnellement et déclare mes intérêts. Je suis médecin installé dans le cabinet de groupe Tholos à Corminboeuf. Je suis agréé à l'Hôpital Daler et à la Clinique générale. J'ai été formé à l'Hôpital cantonal entre 1991 et 1995 et je lui en suis reconnaissant.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport sur les finances et la gestion du HFR qui est un bon rapport récapitulatif de ce monde de la santé fribourgeoise, voire de la santé suisse avec ses nombreuses et complexes règles.

Je désire revenir sur deux points: le point 5.3 et le point 6. J'ai un grand doute que le moment soit le bon pour investir 450 millions à côté du bâtiment construit vers la fin du XX^e siècle et après avoir fait de nombreux investissements ces dernières années, comme les soins intensifs, les salles d'opération et les urgences. Il est pour moi important de temporiser et d'observer le marché des hôpitaux suisses en sachant que la moitié des établissements hospitaliers devraient encore disparaître ces prochaines années. Comme vous le savez, il y a trop de lits de soins en Suisse.

L'équipe de la direction et du conseil d'administration du HFR viennent d'être mises en place. Laissons-les travailler en améliorant les processus internes, les complexes et les simples. Mots clés: communication et cybersanté. Les médecins et

infirmiers de la base travaillent bien et désirent être soutenus par des gestes pour leur travail de tous les jours. Quand les fonctionnements seront adéquats et rentables, alors nous pourrons investir dans de nouveaux murs très modulables.

Concernant le point 6, l'augmentation du déficit est préoccupant et est pour moi la priorité absolue de la direction. Le directeur actuel, Marc Devaud, a ma confiance. Je soutiens la direction et le conseil d'administration nouveaux. Je pense qu'ils peuvent le faire. Le HFR avait dormi profondément avant l'introduction des DRG. Il s'est réveillé et le moment est venu d'avancer étape par étape.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis ancien membre du conseil d'administration, d'avril 2014 jusqu'au 30 juin 2019. Dans ce cadre-là, j'ai aussi un devoir de réserve par rapport à mes interventions, ce que j'essaie de faire.

Néanmoins, je voudrais m'exprimer sur certains points de ce rapport. C'est aussi l'occasion de donner des informations explicatives sur le fonctionnement du HFR, face à la baisse constante des tarifs et à un marché très concurrentiel. Il faut reconnaître que ce nouveau financement hospitalier de 2012 provenant de la Confédération, du Parlement fédéral avait entre autres comme but de diminuer le nombre d'hôpitaux en Suisse.

J'aimerais m'exprimer sur certains points. Le premier point est le 5.2 qui concerne la baisse des tarifs. Ce rapport rappelle cette baisse des tarifs, mais par contre ne donne pas du tout, ce qui a été un problème pour le conseil d'administration, l'effet des recettes. Les recettes ont beaucoup diminué malgré que l'on faisait des prestations de qualité, malgré qu'on avait les accréditations, malgré qu'on avait aussi un certain nombre de critiques liées aux factures qu'on adressait aux caisses maladie. Malgré tout ceci, on n'a dans ce rapport pas l'effet sur les recettes, de la baisse des tarifs DRG en hospitalier. C'est aussi un manque assez flagrant de ce rapport.

Le deuxième point concerne le 6.2, la comptabilité analytique. Par rapport à la remarque de M. Schumacher: on a une comptabilité analytique. Elle n'est certainement pas complète, mal utilisée. Lorsque je suis arrivé au conseil d'administration, on avait déjà des problèmes informatiques, on avait déjà des problèmes financiers pour investir dans l'informatique et, comme établissement autonome, on avait peu d'autonomie parce qu'on avait signé précédemment des conventions avec le SITel. On a voulu rapidement se détacher du SITel parce qu'il y avait inadéquation entre la rapidité de l'évolution dans le domaine hospitalier et la lenteur du SITel. Malgré tout, on est toujours en retard au plan informatique et je pense que le futur du HFR est aussi un futur avec une informatique beaucoup plus efficace. On a cette comptabilité analytique donc.

Le prochain point concerne les investissements. En 2014, l'Hôpital était dans une situation très délicate pour les infrastructures. On a dû investir 130 millions, refaire des cliniques entières, dont la maternité et les urgences. A mes yeux, pendant des années on a sous-estimé les besoins en investissements. Le conseil sortant a quand même investi plus de 120 millions pour maintenir un site à Bertigny qui était concurrentiel. On a aussi dû le maintenir parce qu'on avait des risques de perdre des accréditations dans certaines cliniques. Le rapport ne parle pas du tout de tout cet investissement qui a déjà été fait sur le site de Bertigny.

Un autre point essentiel, lacunaire de ce rapport, est le point 6.4 sur l'augmentation de la dotation et la charge salariale. Le conseil d'administration, jusqu'au 30 juin 2019, a toujours appliqué intégralement la LPers. Il n'y avait aucune idée de baisser des salaires. C'était des fausses rumeurs. On avait la volonté de respecter l'ensemble de la LPers. Par rapport à ce qui vous est présenté, où on dit qu'on augmentait les EPT par rapport aux recettes, c'est normal. On a augmenté le chiffre d'affaires de plus de 10% de 2012 à 2019 pour lutter contre les hospitalisations extracantonales. En parallèle on avait plus de travail et donc il fallait bien augmenter aussi le nombre d'EPT. Un sujet qui n'est pas abordé dans ce rapport, sujet délicat mais réel, c'est l'absence des collaborateurs sur le lieu de travail pour toutes les raisons que vous pouvez imaginer. On avait une moyenne entre 5,5 et 7. C'est-à-dire que 140 collaborateurs en permanence n'étaient pas sur le site. Par rapport à l'augmentation du chiffre d'affaires, par rapport à la baisse des recettes et par rapport à l'absentéisme, on a dû augmenter le personnel. Ce point 6.4 est totalement à charge du conseil d'administration et manque de clarté.

J'aimerais aussi vous dire qu'on avait une convention avec le SPO, qui vient nous faire une leçon d'organisation. On avait une convention de 1,2 million pour appui du HFR. J'ai toujours compris que le SPO ne faisait pas tout à fait son travail par rapport au service du personnel du HFR. Peut-être que M^{me} Demierre pourrait nous donner des informations si à l'avenir il y aurait une autre collaboration avec le SPO. Ces quelques informations pour vous dire quand même qu'il faut regarder l'avenir. Cet avenir, ce sont des défis ... (*Temps de parole écoulé*)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, le HFR est confronté à de nombreux défis. Il faut voir que ce n'est pas seulement le HFR qui est confronté à ces défis, mais c'est l'ensemble des hôpitaux suisses. Si vous regardez aujourd'hui le paysage hospitalier, en Suisse nombre d'hôpitaux sont en difficulté. J'en veux juste pour preuve l'exemple de Saint-Gall qui est en train de fermer cinq hôpitaux et notamment un hôpital qui vient d'être construit; d'autres cantons sont aussi confrontés à cet élément-là. Vous avez également vu dans la presse que l'étude de PwC relève qu'un certain nombre d'hôpitaux publics sont au bord de la faillite et le HFR, lui aussi, a

été durant ces dernières années confronté à un certain nombre de problèmes. Ce que nous souhaitons avec ce rapport, c'est effectivement présenter la situation, le contexte dans lequel le HFR évolue, les difficultés qu'il a rencontrées ces dernières années, les mesures qui ont été prises depuis quelques années, mais aussi la mission et les objectifs que le Conseil d'Etat a fixés au début de l'année au HFR et la réponse du conseil d'administration avec une stratégie entrepreneuriale, stratégie sur laquelle le conseil d'administration ancien a déjà travaillé depuis le début janvier et qu'il a transmis au nouveau conseil d'administration qui se l'est appropriée.

Je pense qu'il est important de rappeler aujourd'hui qu'il y a une vision qui est de dire que nous avons besoin d'un site de soins complexes fort, ici dans l'agglomération de Fribourg, qui peut prendre en charge les cas de soins aigus complexes avec en périphérie des centres de santé dans l'ensemble des districts, centres qui verront le jour en transformant les sites hospitaliers que nous avons aujourd'hui. Il faut bien voir qu'il y a une volonté du HFR, et du Conseil d'Etat qui soutient cette stratégie, de vraiment offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population fribourgeoise, et sur tout le territoire et non pas d'abandonner une région au profit d'une autre. C'est vraiment d'offrir ces soins de qualité sur tout le territoire.

Si je réponds maintenant aux différents éléments qui ont été relevés, j'aimerais tout d'abord dire concernant la question des PIG: l'Etat paie le surplus salarial de 16 millions, cela par le biais du financement transitoire. Un benchmarking a été fait avec 75 hôpitaux et il en ressort ce surplus salarial occasionné par la LPers. Ce montant est payé par l'Etat et l'Etat va continuer de le payer puisqu'il y a une LPers qui s'applique. Ce n'est donc pas un élément pénalisant pour le HFR.

En ce qui concerne la formation, nous avons bien avancé sur cette question-là. On s'est focalisé sur la formation postgrade. Nous avons augmenté le financement de cette formation-là. Par contre, nous avons toujours des interrogations sur la formation pré-grade. Pour l'instant nous n'avons pas l'ensemble des informations que nous souhaitons. Pour le financement de la recherche, nous avons des nouvelles pistes qui sont en cours d'analyse avec le HFR. Le travail est donc tout à fait en cours par rapport à ces questions. Nous avons également élaboré avec le HFR un concept qui détermine chacune des prestations, que ce soit en "prestation d'intérêt général" ou en "autre prestation" qui est financée par l'Etat avec la délimitation très claire de ce que nous payons et à quelle condition nous les payons. Un grand travail a déjà été fait.

En ce qui concerne la remarque qu'il n'y a pas de comptabilité analytique, ce n'est pas vrai. Il y a même deux comptabilités analytiques, une pour l'extérieur en ce qui concerne toutes les négociations des tarifs avec les assureurs et il y en a une à l'interne pour l'opérationnel. C'est vrai que cette comptabilité analytique-là est difficilement exploitable en l'état, d'où les recommandations de l'Inspection des finances et nous avons eu l'occasion de le dire. Le HFR a travaillé sur les recommandations 83 ou 85 puisqu'il y en a deux qui se cumulent, donc le HFR est à bout touchant de répondre à l'ensemble des propositions qui ont été faites par l'Inspection des finances. D'ailleurs, l'Inspection des finances fera un audit dans le courant de l'année prochaine pour vérifier l'application des mesures en tant que telles. Il y a un suivi régulier qui est fait par l'Inspection des finances et par la Direction de la santé et des affaires sociales sur l'implémentation de ces mesures.

En ce qui concerne la langue, c'est une thématique extrêmement sensible. Le Conseil d'Etat l'a dit également dans sa mission. Il demande à l'hôpital fribourgeois d'offrir des prestations dans les deux langues du canton. C'est quelque chose d'important.

En ce qui concerne le virage ambulatoire, nous l'avons évoqué dans le rapport, c'est de plus en plus de prestations qui sont effectuées aujourd'hui en ambulatoire. Il y a d'ailleurs une modification d'une ordonnance au niveau fédéral avec six prestations qui sont aujourd'hui obligatoirement données en premier en ambulatoire. Elles ne peuvent être effectuées en stationnaire que sur justification médicale. Ce qu'il y a lieu de constater à l'Hôpital fribourgeois c'est qu'il avait déjà une très grande pratique de ces opérations en ambulatoire; il y a déjà une énorme activité qui est faite en ambulatoire.

En ce qui concerne les remarques du député Zosso, il est faux de dire que c'est la première fois qu'on lit que ce sont les patients de la Veveyse et de la Singine qui iraient hors canton. Cela fait longtemps qu'on le dit. On a eu l'occasion à plusieurs reprises d'évoquer cette question. D'ailleurs nous avons mandaté une étude. Nous avons donné les rapports de cette étude. C'est quelque chose qui est connue et qui est aussi historique. Ce n'est pas une nouveauté avec le HFR, ce n'est pas depuis 2012 que nous avons des patients qui vont hors canton mais historiquement les Singinois, les Lacois allaient plutôt en partie vers Berne. Peut-être que pour la Veveyse, le sud du canton, le phénomène s'est intensifié avec de plus en plus de gens de l'arc lémanique qui sont venus s'installer dans le canton de Fribourg mais qui travaillent toujours dans le canton de Vaud et qui ont gardé leur médecin là-bas. En forme de boutade, j'aimerais dire à M. le Député Zosso que les spécialistes qu'il a trouvés à Berne, il les aurait aussi trouvés à Fribourg.

En ce qui concerne la question des décisions stratégiques, je crois qu'on est clair dans le rapport. Nous avons donné cette mission. Le HFR a répondu par cette stratégie entrepreneuriale. Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités et a clairement dit dans ce rapport qu'il soutenait la stratégie du HFR. Ce que nous demandons maintenant, c'est le catalogue de mesures avec une analyse détaillée sous l'angle de la couverture des besoins et de la qualité des prestations ainsi que des bases chiffrées fiables. Je crois que la position du Conseil d'Etat est très claire. C'est aussi faux de dire que le Conseil d'Etat n'a pas suivi le conseil d'administration en n'acceptant pas qu'il n'y ait pas une augmentation des paliers. Je rappelle que c'est une base

légale et que cette augmentation doit être versée. Il faudrait modifier la loi pour ne pas donner cette augmentation. Ce n'est pas possible pour le Conseil d'Etat de déroger à une loi. Je rappelle également qu'il y avait une motion sur cette thématique qui avait été déposée mais qui a été retirée. Il y a aussi eu une décision du Grand Conseil sur cette question.

En ce qui concerne les lourdeurs évoquées par M^{me} la Députée Mutter: l'informatique est maintenant entièrement repris par l'Hôpital fribourgeois, il n'y a donc pas de lourdeur du SITel par rapport à l'informatique. La gestion du personnel est faite par le HFR. Il n'a pas à rendre des comptes au SPO à tout moment. Il y a une grande liberté quand même qui est donnée puisque les paliers, les classifications, sauf pour les directions, sont fixés par le HFR et le HFR est en discussion pour avoir une convention d'entité de gestion. Il n'y a pas de convention de 1,2 million. La facture du SPO de 1,2 million correspond à des frais de dossiers pour les versements des salaires comme il le fait pour tous les autres centres là où il travaille.

La question de la régionalisation, je crois que j'ai été claire. Le Conseil d'Etat a été clair dans ce rapport. Le Conseil d'Etat soutient la stratégie entrepreneuriale du HFR.

En ce qui concerne la question de Billens, le HFR a annoncé, en se référant au rapport d'expert sur la réadaptation, que la question du site de Billens devait être examinée dans les prochaines semaines avec pour objectif d'étudier des variantes de restructuration et de venir avec une proposition dans le cadre du plan de mesures à quatre ans. Voilà ce qui a été proposé par le HFR. Je rappelle que si le HFR devait venir devant le Conseil d'Etat avec une demande de fermeture du site hospitalier, c'est le Conseil d'Etat qui prendrait cette décision sur le préavis de sa Commission de planification sanitaire. Pour l'instant, les choses en sont à ce stade-là. Je rappelle également qu'il n'a jamais été dit par le HFR qu'il allait abandonner la Glâne. Il y a une réponse apportée justement par les centres de santé, qui devront encore être déclinés selon les districts pour apporter une vraie réponse aux besoins de la population. On peut d'ailleurs se poser la question si, comme dans le district de la Veveyse, une réponse à la population glânoise n'est pas meilleure avec un centre de santé, avec des médecins de famille, avec des consultations pré- et postopératoires, avec de la radiologie, avec une coordination aussi des différents services, les réseaux de santé, si donc cette réponse pour les Glânois et les Glânoises n'est pas meilleure qu'un hôpital avec la réadaptation cardiovasculaire ou pulmonaire. Quant aux questions que M. le Député Jaquier a posées sur les conséquences lourdes pour la Veveyse, il est vrai que la fermeture d'un site entraîne ces conséquences. On devra encore répondre à ces questions et également aux questions de retour du bâtiment et des indemnités le cas échéant.

La question du nouveau bâtiment se pose. Personnellement, je suis d'avis que l'Hôpital fribourgeois ne pourra pas relever les défis qu'il doit relever dans le futur sans un nouveau bâtiment conçu avec un chemin des patients. Par contre, il est vrai que ce nouveau bâtiment devra être extrêmement flexible, modulable, parce qu'il faudra aussi réfléchir à toute la question de l'ambulatoire et d'avoir vraiment ces chemins-là. Il y a deux éléments avec le bâtiment. L'Hôpital fribourgeois n'a aujourd'hui pas la capacité d'investir dans un nouveau bâtiment. Donc d'une part il doit redresser ses finances et améliorer son déficit. On a vu qu'il l'avait fait en 2018. Les chiffres 2019 semblent également meilleurs que le budget. Il y a nombre de mesures qui ont été prises. Il y a la stratégie qui vient aussi regrouper un certain nombre de prestations. On ne peut plus faire tout partout. Je pense que les choses sont claires mais elles sont claires aussi partout en Suisse et dans ce cadre-là l'hôpital va retrouver un meilleur EBITDA (excédent brut d'exploitation) qui lui permettra d'investir, en tout cas en partie, dans la construction. Et je suis convaincue que l'Etat devra aider le HFR dans cette construction pour une partie du montant.

J'aimerais encore juste répondre à la question du député Schoenenweid selon lequel le rapport ne mentionne pas les chiffres des recettes. A la page 10, vous trouverez d'une manière générale les recettes d'exploitation et vous constaterez que dans les recettes d'exploitation on est passé de 425 millions en 2012 à 482 millions en 2018, donc des recettes qui ont augmenté. Nous avons au point 6.4 ce qui concerne l'augmentation de la dotation. Il faut quand même relever que si on compare maintenant avec les autres hôpitaux, selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, nous avons une dotation qui est assez généreuse: quand vous regardez l'augmentation de la dotation en la mettant en parallèle avec les recettes, vous avez cela à la page 11, vous voyez bien que les augmentations de personnel ont été plus élevées que l'augmentation des recettes. Je crois que j'ai en gros répondu aux différentes interventions.

Mesdames et Messieurs les Députés, il est extrêmement important qu'on soit tous unis derrière le HFR, qu'on puisse regarder vers l'avenir, avoir cet hôpital fort entre l'Insel et le CHUV dans ce paysage hospitalier suisse. Nous avons un hôpital fribourgeois qui offre aujourd'hui des soins de qualité à la population fribourgeoise et je crois qu'il est de nos responsabilités de tout faire pour que l'hôpital fribourgeois, avec ses collaborateurs et ses collaboratrices, avec sa direction et son conseil d'administration, puisse continuer d'offrir des soins de qualité.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte du rapport sur le postulat Schumacher, sur le postulat Gapany et sur le mandat Schmid Ralph Alexander et consorts.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2019-GC-46**Système flexible pour l'accueil subventionné - Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour**

Auteur-s:	Senti Julia (<i>PS/SP, LA</i>) Schwander Susanne (<i>PLR/FDP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	28.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1081</i>)
Développement:	28.03.2019 (<i>BGC mai 2019, p. 1081</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3520</i>)

Prise en considération

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Merci M. le Président. La meilleure chose pour la fin, non?

Ich wende mich heute kurz im Namen meiner Co-Motionärin Susanne Schwander und mir selbst an Sie. Wie Sie wissen, haben wir mit unserer Motion einen grossen Schritt des Kantons Freiburg gefordert, nämlich den Weg weg von einer objektfinanzierten Unterstützungsvariante der Kinderbetreuungseinrichtungen hin zu einer subjektfinanzierten Variante. Was heisst das? Wir möchten, dass sämtliche Erziehende, die ihr Kind betreuen lassen wollen, auch einen Platz finden, und zwar auch jene, welche aufgrund ihres Einkommens, ihres Arbeitspensums oder aufgrund weiterer anspruchsberechtigter Faktoren diesen Aufwand nicht alleine tragen können und somit Anspruch auf eine Subvention haben. Sie sollen, unabhängig davon, in welcher Gemeinde sie ihren Wohnsitz haben und welches Angebot dort besteht, aus den vorhandenen, bewilligten und qualitätsgeprüften Strukturen des gesamten Kantonsgebiets nach ihren Bedürfnissen der Vereinbarkeit von Beruf und Familie auswählen können.

Idealerweise wäre für Gebiete an der Kantonsgrenze natürlich auch, wenn ein System die Subvention der Betreuung in Strukturen über die Kantonsgrenzen hinaus ermöglichen würde.

Déçues, nous devons reconnaître que le canton de Fribourg n'est en ce moment pas encore prêt pour un pas de cette ampleur. La réponse du Conseil d'Etat nous paraît timide et manque de volonté de changement et d'adaptation aux règles du jeu de la société actuelle, qui devrait permettre une symbiose entre famille et travail pour père et mère. Hélas, selon nos informations, un système comme nous le souhaitons pour l'ensemble du canton avait déjà été validé par le Conseil d'Etat. Un subventionnement des sujets pourrait être mis en place et permettre un soutien aux frais d'une crèche par exemple, indépendamment de conventions, conclues avec cette dernière et en évitant une longue liste d'attente pour les enfants et les familles concernées. Quel succès. Malheureusement, la loi actuelle ne donne pas encore cette marge de manœuvre et doit être adaptée.

Wie es meine Kollegin Schwander am Podiumsgespräch in Bern zu dieser Thematik so schön gesagt hat: Ein Gesetz sollte den Rahmen setzen und Handlungsspielraum für die anwendbaren, zukunftsorientierten Systeme bilden.

Wie in der Antwort des Staatsrates erwähnt, ist für die Ermöglichung eines neuen Systems eine Überarbeitung des gesamten Gesetzes notwendig. Meine Co-Motionärin und ich haben erkannt, dass wir mit unserem Drang, die Dinge kompromisslos voranzutreiben, etwas vorschnell waren. Ich informiere Sie deshalb, dass wir unsere Motion zurückziehen. Ich informiere Sie jedoch ebenfalls, dass wir noch in dieser Session eine adäquat formulierte Motion deponieren werden und damit die dringend notwendige Gesamtüberarbeitung des Gesetzes über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen deponieren werden.

Zuletzt lade ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, dazu ein, unser Vorhaben mit einer Unterschrift zu unterstützen. Sie, werte Frau Staatsrätin, möchten wir bitten, davon Kenntnis zu nehmen und eine Anpassung zugunsten der Betreuung der Kleinsten im Kanton zu unterstützen.

> Cette motion étant retirée, cet objet est ainsi liquidé.

—

Election judiciaire 2019-GC-194
Juge de paix de la Singine (60%)

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 5; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Seraina Rohner Stulz* par 85 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Tabea Clément (2) et M. Mathias Boschung (1).

Election judiciaire 2019-GC-195
Président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 8; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue *M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter*, par 79 voix.

Election judiciaire 2019-GC-197
Vice-président-e de la Commission de recours en matière de 1er relevé

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 5; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Marc Zürcher*, par 86 voix.

Election judiciaire 2019-GC-196**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 1**

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 90; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Jenny Castella*, par 83 voix.

Election judiciaire 2019-GC-198**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (droit des assurances sociales et droit administratif) - Poste 2**

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 96; blancs: 5; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Mélanie Maillard Russier*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M. Gilles Aebischer (17), M^{me} Stéphanie Colella (4).

Election judiciaire 2019-GC-199**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (français, droit civil et/ou pénal)**

Rapport/message:	27.11.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3380</i>)
Préavis de la commission:	04.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3418</i>)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 91; rentrés: 90; blancs: 3; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Michel Heinzmann*, par 83 voix.

A obtenu des voix M. Bruno Pasquier (4).

Election judiciaire 2019-GC-200**Juge suppléant-e au Tribunal cantonal (allemand, droit civil et/ou pénal)**

Rapport/message: **27.11.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3380*)

Préavis de la commission: **04.12.2019** (*BGC décembre 2019, p. 3418*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Deborah Friedli*, par 86 voix.

A obtenu des voix M. Philippe Corpataux (4).

—
> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*